

Affaire Duhamel : le préfet d'Ile-de-France sur un siège éjectable

P. 3

La faillite du logement social à Paris et en banlieue

P. 4



Le Canard enchaîné

Journal satirique paraissant le mercredi



105^e ANNÉE – N° 5231 – mercredi 10 février 2021 – 1,50 €

D.O.M. 1,90 € - Suisse 2,60 FS - Belgique / Luxembourg / Grèce 1,70 € - Espagne / Port. Cont. 1,70 € - Italie 1,80 € - Tunisie 5 DT - Maroc 20 MAD - Afrique CFA 1200 CFA - Allemagne 2,70 € - Canada 3,95 Dc - GB 1,60 £

La France envahie par le variant anglais Pour le bouter, Macron s'en remet à Jeanne d'A.R.S. !

DÉPARTS EN VACANCES ET COUVRE-FEU : TOLÉRANCE ZÉRO



Sanofi de belles jambes

CE QU'IL Y A de bien avec Sanofi – si, si, attendez... –, c'est qu'il ne fait même plus semblant. Le groupe a foiré toute sa recherche sur le vaccin contre le Covid ? Pas grave ! Ça ne l'empêche pas de distribuer un dividende record de 4 milliards d'euros à ses actionnaires. Ni de couper dans ses effectifs de recherche en l'annonçant maintenant, et pas dans six mois, quand ce serait un peu moins catastrophique pour son image. C'est bien gentil, l'image, mais le « cash » rentre de toute façon, et c'est tout ce qui compte.

En douze ans, Sanofi a sabré ses effectifs de recherche de 45 %, avec le résultat que l'on sait, mais il va donc supprimer 364 postes de chercheurs supplémentaires. Tout en ayant touché 1,5 milliard de crédits

impôt-recherche en dix ans. C'est magnifique. Presque aussi beau que les bénéfices de Sanofi : 12 milliards d'euros, 340 % de mieux que l'an dernier.

Un bond dû à une seule prouesse, pas médicale mais financière. En mai, le groupe a raflé des milliards en vendant au plus haut ses actions dans Regeneron, une boîte US qui préparait un traitement... contre le Covid. Le quoi ? Pas le sujet de Sanofi. Revenons à nos moutons : dividendes, pépètes. Ces « bons résultats », c'est « une bonne nouvelle », a répété en boucle le patron du groupe, Olivier Bogillot, sur France Info (5/2) : « C'est bien pour le groupe, pour l'économie française. » Et encore mieux pour la recherche... de profit.

I. B.

Les “sages” se sucent

LES « SAGES » du Conseil constitutionnel ne le sont pas tant que ça. Non seulement ils sont payés sur une base illégale depuis vingt ans, mais, en plus, ils en ont profité pour s'augmenter en douce de 73 % (« L'Opinion », 4/2). C'est ce qu'a découvert la députée (PS) Cécile Untermaier, qui, pour mettre fin à cette situation, a déposé une proposition de loi qui sera débattue le 18 février à l'Assemblée.

L'affaire commence en mars 2001 quand Florence Parly, alors secrétaire d'Etat au Budget, décide de soumettre à l'impôt l'indemnité des neuf sages, qui en était exonérée pour moitié. Afin de consoler les victimes, elle leur accorde une fleur plus que compensatoire : leur rémunération totale augmente alors, par décret, de 57 %. Un geste généreux mais illégal : il aura échappé aux membres du Conseil, chargés de faire respecter la Constitution, que celle-ci prévoit que leur rémunération doit être fixée par une loi organique. Sans même en référer au ministère

du Budget, les présidents du Conseil constitutionnel ont ensuite amélioré en toute confidentialité, au fil des ans, l'ordinaire de leurs troupes en leur accordant une augmentation totale de 72,4 % de leur indemnité. Bien loin de l'augmentation de l'indice de la fonction publique.

Ce qui permet aux membres du Conseil constitutionnel de gagner aujourd'hui 13 300 euros net par mois, autant que le président de la République.



EN ÉPAULE POSITION

CURIEUSE vaccination que celle laborieusement scénarisée du ministre de la Santé. Certes, en ces temps de disette théâtrale, peut-être fallait-il apprécier cette représentation appuyée d'Olivier Véran. Et se rassurer de le voir tomber la chemise à moitié pour vaillamment présenter son deltoïde à l'aiguille d'une infirmière jouant la surprise.

Mais pas au point d'en oublier que le même, tout aussi sérieux, expliquait voilà peu qu'il ne voulait surtout pas se « faire vacciner devant les caméras ». Non pas parce que, à l'heure où les campagnes de vaccination, en Europe en général et en France en particulier, accusent plus d'un mois de retard et sont encore freinées par des problèmes d'approvisionnement, pareille démonstration pourrait sembler un rien décalée. Ou à tout le moins donner la fâcheuse impression d'un ministre venant narguer à la télé tous ceux qui, même prioritaires, n'ont pour l'instant d'autre choix que celui de patienter sine die. Non, si Véran se refusait à un coup de seringue médiatisé, c'est, ajoutait-il, parce que beaucoup penseraient qu'« on n'a pas besoin d'infantiliser les Français, ce qu'au fond je crois ». Il ne le croit plus, apparemment !

Comme le virus du Covid, souvent Véran varie. Et c'est plus inquiétant pour le premier que pour ce dernier. D'autant que les deux se sont conjugués. C'est pile le jour où l'Afrique du Sud, pour cause d'insuffisance constatée sur son variant local (efficacité estimée à 22 %), suspend la vaccination avec le produit de l'anglo-suédois AstraZeneca, que Véran s'est

fait spectaculairement injecter le vaccin en question.

Lequel, non sans difficultés d'approvisionnement, vient d'être acheté en grande quantité par la France pour y être réservé à la vaccination des moins de 65 ans et, auparavant, à celle du personnel soignant. D'où la vaccination du médecin-ministre de la Santé, premier officiellement vacciné du gouvernement.

Il ne s'agit pas de faire la fine bouche sur ce vaccin obtenu de haute lutte et en partie livré, au prétexte d'une moindre efficacité contre le variant sud-africain, encore fort rare dans nos contrées. Même s'il a déjà été détecté dans 32 pays. Mais le produit d'AstraZeneca est considéré comme efficace sur le variant anglais, celui qui, pour l'instant, a tendance à prendre de l'importance en France. C'est ainsi que le ministre, parant au plus pressé, a déclaré à peine vacciné : « Je

continue de recommander la vaccination par le vaccin AstraZeneca, qui protège contre 99 % des virus qui circulent sur notre territoire. » Nous voilà rassurés !

Le seul cas du ministre ne suffit évidemment pas pour tirer la conclusion que le vaccin en question a quelques effets secondaires euphorisants. Mais le même Olivier Véran, qui, voici moins de trois semaines, affirmait gravement que, face aux variants, le réconfinement « viendrait probablement une nécessité absolue », a lancé aussi mardi, avec la foi du néovacciné, qu'il était « possible qu'on ne soit jamais reconfinés ».

Il est possible également qu'à force d'affirmer tout et son contraire au gré des événements le ministre de la Santé ne se trompe, comme il a enlevé sa chemise pour se faire vacciner, qu'à moitié !

Erik Emptaz



Le Conseil d'Etat éloigne les journalistes

LE 6 JANVIER, photo à l'appui, « Le Canard » racontait comment la police avait empêché deux journalistes d'assister au sacage d'un campement irrégulier de réfugiés à Grande-Synthe (Nord). Maintenus à distance, ils avaient pu

néanmoins photographier les gros bras – cagoules et treillis camouflés – d'une société de nettoyage payée par la préfecture en train de lacérer les tentes des migrants au couteau.

Épaulés par les avocats du Syndicat national des journalistes (SNJ), Louis Witter et Simon Hamy, les deux reporters, ont alors déposé un recours en référé-liberté auprès du tribunal administratif de Lille, enjoignant aux préfets du Nord et du Pas-de-Calais de les laisser travailler librement. Requête courageusement rejetée... sur la forme.

En rappel, le 3 février, le Conseil d'Etat a estimé qu'il n'apparaissait pas que « ces mesures de police (...) aient porté une atteinte grave et manifestement illégale à l'exercice par les journalistes de leur profession ». Décision lunaire inspirée par le ministère de l'Intérieur, qui avait justifié les « mesures d'éloignement » des reporters en ces termes : « Elles visent à faciliter l'exécution matérielle de leur mis-

sion par les forces de l'ordre et à assurer le respect de la dignité due aux personnes évacuées. »

Le message est clair : tirer les familles exilées de leur habitat de fortune au petit matin, lacérer leurs tentes à coups de couteau, jeter à la benne leurs tapis de sol, leurs sacs de couchage, leurs vêtements, leur nourriture, leurs documents ou les souve-

VÉRAN S'EST FAIT VACCINER



L'Europe sans se presser

LE GIGANTESQUE plan de relance européen de 750 milliards, lancé en juillet, a décidément du mal à se mettre en place. Il a déjà fallu cinq mois de négociations pour qu'il soit adopté, en décembre. Fin de la course ? Que non ! Car chaque pays doit maintenant expliquer à Bruxelles – en principe d'ici à la fin d'avril – comment il compte utiliser les fonds (100 milliards pour la France).

La Commission devra ensuite avaliser ces 27 plans individuels pour s'assurer que l'argent ne sera pas gaspillé. Ainsi recadré, chaque plan sera ensuite discuté

au Conseil européen, qui réunit les présidents ou Premiers ministres des 27 pays de l'Union. Lesquels pourront assortir la distribution des sous de réformes économiques à appliquer par les bénéficiaires. Restera enfin à chacun des 27 Parlements concernés à adopter les plans ainsi archivés et revus. Si tout va bien, la première tranche du pactole – 100 milliards – pourrait être débloquée avant la fin de l'année.

En espérant que le calendrier sera aussi bien tenu que celui de la distribution des vaccins par Bruxelles. H. M.

Les masques font leur trou

FRANCK RIESTER, le ministre chargé du Commerce extérieur, a lâché le chiffre, la semaine dernière : en 2020, la France a déboursé pas moins de 5,9 milliards d'euros pour ache-

ter à la Chine les montagnes de masques qui nous manquaient.

C'est plus de la moitié du montant total des importations de produits médicaux liés à la crise sanitaire. C'est le dixième du déficit commercial de l'an dernier. C'est ce que va coûter le plan d'investissement sur cinq ans dans le système de santé promis en juillet par Castex. C'est aussi ce que va coûter le plan pour les jeunes « qui morflent le plus », présenté par le même Castex à la même date. C'est le coût du porte-avions qui va succéder au « Charles-de-Gaulle ». Plus de la moitié du budget de la Ville de Paris. Ce que Bruxelles vient de bloquer pour la pêche. Près du double du budget du ministère de la Culture...

nirs qu'elles n'ont pu emporter vise à « assurer le respect de la dignité des personnes évacuées ». C'est émuant.

À l'inverse, toujours selon le ministère de l'Intérieur, la présence de journalistes sur le terrain est une marque d'irrévérence vis-à-vis des réfugiés.

C'est un peu « La Loi Sécurisée globale pour les nuls ». S. Ch.

Trône de vie

BON DIEU que la vie est dure, de nos jours ! N'en parlez pas au grand-duc Henri de Luxembourg, qui en sait quelque chose. Causant maux à l'occasion de son anniversaire de mariage dans « Paris Match » (4/2), Henri, qui trône depuis vingt et une pignes à la tête de son grand-duché, n'a pu retenir un doux-loureux soupir sur sa vie couronnée : « Franchement – et là, je suis tout à fait catégorique –, je n'aurais pas pu mener à bien cette tâche,

lourde de responsabilités et de sacrifices en termes de liberté, sans la femme que j'aime à mes côtés. Cela aurait été impossible, invivable. » Y a de ces drames, quand même...

Dans ce pays déshérité, très prisé des pauvres investisseurs français, où un Premier ministre gouverne, la fortune du grand-duc a été estimée l'an dernier à... 3,55 milliards d'euros par le site Business Insider – un chiffre qualifié de « fantaisiste » par la famille « ducale »,

qui n'a jamais révélé un autre montant. Mais c'est pas une vie, on vous dit.

Aux commandes de cet entretien-choc dans « Paris Match », Stéphane Bern n'a pas hésité à mettre les pieds dans le plat : « Monseigneur, avez-vous parfois envie de tout quitter pour profiter de la vie ? » « Le moment n'est pas venu », explique notre grand-duc, qui va continuer à souffrir en silence : « Never explain, never complain. »

Vie de chien, oui...

M 00708 - 5231 - F: 1,50 €



Comment la "charte des imams" se fracasse sur des élus arrangeants

A Mantes-la-Jolie, le “Tonton” de la ville cajole les barbus qui ont refusé de la signer.

ADOPTÉE LE 17 JANVIER par la majorité des membres du Conseil français du culte musulman et signée le lendemain à l'Elysée, la « charte des imams » risque de mettre en porte-à-faux les élus de tous bords qui draguent les voix islamistes. En particulier, le LR Pierre Bédier, président du conseil général des Yvelines et maître incontesté de Mantes-la-Jolie.

Bédier, surnommé « le Tonton de Mantes », soutient depuis des années la création de mosquées traditionalistes, histoire de séduire les fidèles-électeurs. Ça la fiche mal : trois fédérations islamiques rigoristes, dont certaines ont bénéficié de son appui financier, ont refusé de signer, en l'état, la charte en question, qui entend ancrer la pratique du culte musulman dans les principes républicains.

Ce front du refus regroupe le mouvement Foi et Pratique, rattaché au Tabligh – un islam ultra-fondamentaliste venu d'Inde –, et deux groupes très liés au pouvoir turc d'Erdogan : le Comité de coordination des musulmans turcs de France et la Confédération islamique Milli Görüs.

C'est à la sulfateuse que ces quasi-intégristes ont descendu le texte de la charte. Opposé à la notion d'« islam de France », le trio ne veut pas de l'article 3 de la charte, qui récuse le « prosélytisme abusif ». Il dé-



nonce aussi l'article 5, qui appelle « à faire preuve d'ouverture et à évoluer avec respect le choix de nos concitoyens en matière de conviction ou de religion ». Et puis quoi, encore ?

Prière de bien voter

De même, ces humanistes passionnés rejettent le paragraphe qui qualifie l'homophobie d'« expression d'une déchéance de l'esprit et du cœur qu'aucune foi sincère ne saurait accepter ». Et l'article 7, qui engage à lutter « contre les superstitions et les

pratiques archaïques ». Ça porte malheur ?

À la veille de l'adoption de cette charte, Pierre Bédier visitait justement la mosquée traditionaliste Othmane Ibn Affane, dans le quartier du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie. Il était venu célébrer la mémoire de son « ami » proche du Tabligh, le défunt imam M'Hamed Rabiti, bâtisseur de la mosquée en question et qui a longtemps œuvré à rallier les voix islamiques à la cause du clan Bédier.

Après avoir prêché pour sa poli-

tique d'aide aux lieux de culte musulman, « le Tonton de Mantes » s'en est pris – sans le citer – à Abdelaziz El Jaouhari, l'un des rares religieux du cru à prôner un islam de tolérance et à défendre le droit à la caricature.

Président de la mosquée de Mantes-Sud, El Jaouhari s'est, il est vrai, rendu coupable d'un crime impardonnable : avoir dénoncé, sur M6 (14/1), le clientélisme de Bédier et de ses amis, qu'il accuse de « saper le cadre démocratique » en troquant des emplois et des subventions contre des bulletins de vote. Regardant fixement les religieux, l'ex-maire les a pressés de dénoncer les propos du gèneur : « Il faut le dire ! Ceux qui doivent le dire doivent s'exprimer ! Le silence est coupable ! »

Message reçu cinq sur cinq : le 24 janvier, les responsables de six mosquées – entre autres celle des Milli Görüs, dont la construction a été financée en partie par la mairie de Mantes – ont publié un communiqué de « condamnation des calomnies ». Reprenant les éléments de langage de leur « Tonton », le texte clame que, « demeurant silencieux, c'est corroborer » (sic) et que « toutes les limites morales ont été allègrement franchies » par le président de la mosquée de Mantes-Sud. Ce bel effort mérite bien un petit rab de subventions...

Hervé Liffra

LE BON CÔTÉ DES CHOSES



Alstom fait dérailler le RER B

BRUNO LE MAIRE aurait-il inventé le concept de politique industrielle à géométrie variable ? D'un côté, le ministre de l'Economie se mêle volontiers des projets d'OPA de Veolia sur Suez, l'autre géant de la flotte, pour préserver, dit-il, deux champions français. Et il interdit à Carrefour de convoler avec le canadien Couche-Tard au nom de la « souveraineté alimentaire ».

De l'autre, le locataire de Bercy reste étrangement silencieux quand, le 5 février, la compagnie ferroviaire Alstom décide brutalement d'annuler le contrat de renouvellement de 146 rames du RER B, abandonnant en rase campagne la région Ile-de-France, commanditaire, et les deux sociétés publiques exploitantes, la RATP et la SNCF...

« Bruno Le Maire ne va tout de même pas s'occuper de chaque litige commercial ! » rétorque un membre de son cabinet. L'enjeu, en effet, est mineur : il ne concerne jamais que 900 000 passagers traversant chaque jour Paris et sa banlieue dans des rames vieilles de plus de quarante ans, sur un réseau en piteux état.

Les nouveaux wagons devaient arriver dès 2025. Présidé par Valérie Pécresse, Ile-de-France Mobilités, le gestionnaire des transports en région parisienne, avait voté le budget de 2,5 milliards d'euros. Le 13 janvier, les exploitants RATP et SNCF ont attribué le marché au canadien Bombardier Transport, associé à l'espagnol CAF. Concurrent malheureux de cet appel d'offres, Alstom a fait dérailler

les futurs trains tout neufs... Explication ? Alstom prétend avoir découvert les détails du contrat du RER B le 29 janvier, jour où il est devenu officiellement propriétaire de Bombardier Transport. En cause, principalement : le prix. Le canadien avait proposé 600 millions d'euros de moins qu'Alstom. « Cette offre est trop belle pour être vraie », s'insurge, très objectif, son pédégé, Henri Poupard-Lafarge (« Le Figaro », 4/2). Elle montre une agressivité sur les coûts qui n'est pas raisonnable. »

Drôles de rames

L'argument stupéfie un grand industriel, expert en transports. « Théoriquement, explique-t-il au Palmipède, un acquéreur réalise toujours un audit préalable avant de racheter un concurrent et passe au crible les grands contrats afin de fixer le prix d'acquisition. » Alstom savait que Bombardier, en grande difficulté financière, avait tendance à tirer les prix vers le bas, histoire de faire rentrer du cash.

« Le deal du RER B n'était pas achevé lorsque nous avons annoncé le rachat de Bombardier », se défend un porte-parole d'Alstom. Rien, pourtant, n'empêchait ce dernier de repousser de quelques semaines le mariage et de revoir à la baisse le montant de la corbeille. Alstom ne s'en est d'ailleurs pas privé puisqu'il avait, une première fois, diminué son offre d'achat pour Bombardier. Finalement, le français a absorbé son concurrent canadien pour 5,5 milliards d'euros au lieu des 6,2 milliards promis en février 2020.

Avec ces gesticulations juridiques, le géant ferroviaire espère obtenir quelques dizaines de millions supplémentaires de la région Ile-de-France. Afin de livrer les nouvelles rames dans les délais promis par le canadien ? Les conditions de transport et l'information des banlieusards franciliens ne sont pas, pour Alstom, une priorité. Au passage, l'industriel tente de freiner les appétits hexagonaux du concurrent espagnol CAF en l'expédiant sur une voie de garage.

Un freinage qui provoque quelques grincements d'esieux...

Odile Benyahia-Kouider

Covid : injection de retards à tous les étages

Logistique des vaccins, essais de médocs...

L'Etat prend tout son temps pour pédaler dans la semoule.

CASTEX ET VÉRAN ne s'en sont pas vantés, mais il leur a fallu attendre la mi-décembre et les premières livraisons de vaccins Pfizer dans l'Hexagone pour découvrir l'existence d'un trou maousse dans la raquette sanitaire : Santé publique France (SPF), le bras armé de l'Etat, ne disposait même pas de logisticiens capables d'organiser la distribution des doses.

C'est l'une des raisons qui expliquent le vaste foutoir des premières semaines de la campagne de vaccination. Avec des circuits d'approvisionnement entremêlés, une succession d'ordres et de contre-ordres, et une alternance de disette et de (relative) abondance de doses selon les régions.

Pour parer au plus pressé, le ministère de l'Intérieur a dû dépêcher en urgence un commando d'une dizaine de spécialistes de la logistique prélevés sur les effectifs de la sécurité civile et des sapeurs-pompiers. Le ministère de la Santé avait pourtant eu le temps de se mettre en ordre de bataille : les vaccins Pfizer avaient été commandés à la mi-août.

Fonds de Pannier

Sauf que, durant l'automne, personne n'a osé tirer le signal d'alarme, et que l'Etat a préféré tout miser sur les conseils en logistique apportés – à prix d'or – par des cabinets privés, tel l'américain McKinsey. « Santé publique France était une belle machine à sa création, en 2017, se remémore un ponton de la Place Beauvau, mais Bercy n'a cessé de tailler dans [ses] effectifs jusqu'à l'arrivée du Covid. » De fait, au début de 2020, le personnel de SPF avait déjà fondu de 10 %...

L'agilité de la start-up nation chère à Macron a aussi fait merveille question production. C'est seulement le 7 fé-

vrier 2021 qu'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Industrie, a lancé un appel à projets de 300 millions d'euros « pour permettre de fabriquer plus en France, pas seulement des vaccins mais également des traitements » contre le Covid. En voilà une idée qu'elle est bonne ! Et pas du tout tardive...

« Après avoir misé sur les vaccins, Macron se réveille sur les traitements. Il vient d'organiser deux réunions à l'Elysée sur les essais thérapeutiques, mais, là aussi, on a pris beaucoup de retard », tacle un ponton.

Flemmingite administrative

Petit aperçu des « retards » qui se sont succédé depuis le début de l'épidémie : « En mars-avril 2020, c'est déjà un bordel monstre, se rappelle Yann Mazens, de l'association de patients France Assos Santé. Des essais cliniques sont autorisés dans tous les sens. Le gouvernement n'a rien coordonné ni priorisé, donc on a un tas d'essais redondants et concurrents, notamment sur la chloroquine. » Résultat ? Ça se bouscule tellement au portillon qu'il n'y a pas assez de patients pour que les essais cliniques puissent être considérés comme probants. Un comble, alors que les hostos débordent de malades !

Au printemps, le gouvernement décide de réfléchir à une nouvelle stratégie. Et prend tout son temps. Xenothera, une start-up nantaise qui développe un médicament – un anticorps polyclonal – en a fait les frais. « Quand on a déposé notre dossier d'essai clinique auprès de l'Agence du médicament, celle-ci devait nous répondre en une semaine, mais ça a pris quatre mois », enrage Odile Duvaux, présidente de cette biotech.

Le 25 mai, les ministres Olivier Véran et Frédéric Vidal finissent par confier une lettre

de mission au professeur Patrick Rossignol, néphrologue au CHRU de Nancy. Face à la « baisse des inclusions de patients » et au « risque » d'échec des essais en cours, notre praticien est chargé de formuler des propositions pour « optimiser » les essais cliniques. Après un intense trituration de neurones, sa conclusion tombe le 7 juin : il faut coordonner tout ce bazar. Sans blague ! Le rapport propose également de créer un nouveau « Comité ad-hoc de pilotage national des essais thérapeutiques » (Capnet), mais ce machin ne sera mis sur pied... qu'en octobre. Et il lui faudra deux mois de plus pour sélectionner quinze « essais cliniques prioritaires » – près d'un an après le début de la pandémie, donc. Plus réactif, impossible !

Quant à la plus-value apportée par ce magnifique label Capnet, elle ne saute pas aux yeux, persifle la patronne de Xenothera : « Depuis qu'on l'a obtenu, le 8 décembre, il ne s'est rien passé. On n'a pas eu de facilités pour inclure des patients dans notre essai clinique, ni de financements ou de précommandes de l'Etat – comme cela se fait aux USA ou en Grande-Bretagne – sur le mode : “Si votre traitement marche, on vous achètera tant de doses.” »

Encore une vilaine procureure, comme dirait Macron...

I. B. et H. L.

Le préfet Marc Guillaume sur un siège éjectable

LE GOUVERNEMENT commence à chercher un remplaçant au préfet de la région Ile-de-France, Marc Guillaume, qui occupe le poste le plus prestigieux de la préfecture. Celui-ci l'a avoué lors d'une audition à l'Inspection générale de l'éducation : il a raconté des carabistouilles en affirmant publiquement qu'il ignorait « totalement » les faits d'inceste commis par son ami, le constitutionnaliste Olivier Duhamel, avant qu'ils ne soient rendus publics par le livre « La Familia grande », de Camille Kouchner.

Ainsi, le préfet – et secrétaire général du gouvernement jusqu'à l'an dernier – avait bien été informé de la situation dès 2018 par Frédéric Mion, le directeur de Sciences-Po. Installé dans ce prestigieux fauteuil par le duo Duhamel-Guillaume, alors tout-puissant à la Fondation nationale des sciences politiques, Mion avait été mis au parfum de l'affaire par l'ex-ministre de la Culture Aurélie Filippetti. Il s'en était aussitôt ouvert à son mentor Guillaume. Les deux hommes n'en avaient pas moins continué de soutenir Duhamel, au point d'appuyer son élection, en janvier 2020, à la présidence du cercle Le Siècle, temple de l'entre-soi parisien.

Conséquence : Frédéric Mion se retrouve également dans une position délicate. Le patron de Sciences-Po a en effet certifié au « Monde » (13/1) qu'il n'était « pas allé parler de cette histoire à Marc Guillaume ». Mion avait déjà menti en prétendant découvrir les faits lors de la sortie du livre

de Kouchner. Cette nouvelle farce, malgré sa volonté affichée de rester aux commandes de l'institution, risque de lui coûter son poste.

Avant de passer aux actes, le gouvernement attend les conclusions des investigations demandées à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et les premiers éléments rassemblés par l'enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris.

Marc Guillaume et Frédéric Mion pourraient être très rapidement poussés vers la sortie. Ce qui relancerait le schmilblick avec cette brûlante question : Marc Guillaume (il n'a pas souhaité répondre au « Canard »), qui est à tu et à toi avec tout l'appareil d'Etat, y était-il le seul à détenir ce lourd secret ?

J. C.



Folles dépenses des deux meilleurs ennemis

Un document du Congrès incite Biden à dépenser encore et encore pour contrer la Chine et sa marine de guerre.

UNE SEMAINE après l'entrée de Joe Biden à la Maison-Blanche, le Congrès américain a rendu public un document de 80 pages sur la modernisation de la marine chinoise et sur les dangers que celle-ci représente pour la sécurité de la Grande Amérique et celle de ses alliés. Les informations contenues dans ce texte proviennent naturellement du Pentagone et des services de renseignement, dont les auteurs, convaincus que la Chine est le meilleur ennemi des Etats-Unis, se font les porte-parole.

Parly et ses Européens fantômes

Toujours prête à enjoliver la situation, Florence Parly, la ministre des Armées, a déclaré, le 1^{er} février, que « nos alliés européens [étaient] à nos côtés au sein de la force Barkhane » et qu'il y avait « près de 2 500 Européens » sur place. Eux aussi présents ce jour-là sur la base d'Orléans-Bricy, les très polis François Lecointre, le chef d'état-major des armées, et Bernard Emié, le patron de la DGSE, n'ont pas moulté en entendant ces chiffres sortis de

nullité. Même en additionnant les instructeurs européens auprès des armées locales, les Casques bleus européens présents dans la Minusma (militaires, policiers, magistrats) et le contingent d'une trentaine d'Estoniens de la force Takuba, on est en effet loin des élucubrations chiffrées de Parly.

Lors de ses vœux aux quatre chefs d'état-major des armées, la ministre s'est montrée moins optimiste. Elle a évoqué « la persistance des menaces contre les

intérêts de la France [et] un risque de déclassement stratégique pour l'Europe et la France ». Ses interlocuteurs l'entendent souvent parler de « la guerre de demain » et des futures guerres « de haute intensité ». Dans la même veine, le patron de la marine, l'amiral Pierre Vandier, proclame la nécessité de « perfectionner notre matériel et nos tactiques pour préparer la guerre de demain ».

Comme si nos chefs de guerre voulaient nous habituer au pire...

Pékin alignera 400 navires de guerre en 2025, et 425 en 2030. « De quoi chercher à décourager [le gouvernement des Etats-Unis] de vouloir faire respecter l'indépendance de Taïwan, si elle était menacée. » Les dirigeants chinois, en effet, considèrent toujours cette grande île comme une province qui devra rejoindre un jour la Grande Chine.

Océans en surcharge

Au nombre des navires en construction, le document du Congrès recense les sous-marins lance-missiles nucléaires (au nombre de 4 aujourd'hui, puis de 8 en 2030), les porte-avions (2 aujourd'hui, et 3 autres en chantier). Là, les Chinois ne sont pas en pointe, car les Etats-Unis en possèdent déjà 11. Mais le document annonce aussi la fabrication prochaine par Pékin d'une flopée de croiseurs, frégates, corvettes, porte-hélicoptères, patrouilleurs, bâtiments amphibies...

La publication de ce rapport ne se justifierait en rien s'il n'incitait pas, en conclusion,

l'équipe du nouveau président à mettre au plus vite en chantier un grand nombre de navires, d'avions, de missiles de croisière à très longue portée et de drones. Sans ce nouvel effort, « la marine des Etats-Unis aura perdu la course aux armements », décrètent les auteurs, qui adressent le même « conseil » aux alliés de Washington – Japon, Inde et Australie – afin qu'ils se préparent à d'éventuelles confrontations avec la Chine.

Au besoin, il faudra encore augmenter le fantastique budget américain, qui atteint déjà 713 milliards de dollars en 2021.

Claude Angeli

● L'amiral Pierre Vandier, le patron de la marine française, a dit récemment craindre « un conflit de type Malouines », allusion à la guerre qui opposa, en 1982, l'Argentine à la Grande-Bretagne pour le contrôle des îles Falkland. Croit-il la Chine et sa marine (on ne voit pas qui d'autre) capables de vouloir s'emparer de la Nouvelle-Calédonie ou de quelque autre territoire français lointain ? On ne parle actuellement que de guerres, dans les réunions d'état-major...



VACCINS : LA BATAILLE DU “SOFT POWER” EST LANCÉE !

Avide des conseils de cabinets privés, le gouvernement dépense... sans compter

Selon Matignon, le recours à ces sociétés ne coûterait que 65 millions d’euros par an.

Une somme dix fois inférieure à celle avancée par le lobby des consultants lui-même...

COMBIEN le gouvernement dépense-t-il chaque année en conseil de stratégie ? « Le Canard » avait officiellement posé la question au Premier ministre le 12 janvier, après avoir révélé que le ministère de la Santé avait fait appel (entre autres) au cabinet McKinsey pour mettre au point sa stratégie vaccinale. La réponse, après force relances, est arrivée le 7 février – soit quatre semaines plus tard, alléluia ! Encore une preuve de la grande transparence des finances publiques alors même qu’en 2014, déjà, un rapport de la Cour des comptes dénonçait l’inflation des commandes à des cabinets privés et leur relative opacité.

Un budget Covid de sens

Les magistrats de la Rue Cambon estimaient alors la dépense annuelle à 150 millions d’euros : une somme importante mais inférieure à celles de nos voisins britanniques ou allemands. Sept ans plus tard, les services du Premier ministre livrent ce chiffre au « Canard » : la dépense annuelle, entre 2018 et 2020, ne serait plus, « en moyenne », que de « 65 millions ». Soit une chute vertigineuse ! Une bonne nouvelle, donc ?

Pas sûr. Primo, les deux évaluations ne peuvent être comparées. Les conseillers du Premier ministre refusent de se référer à l’enquête de la Cour des comptes, arguant du fait qu’ils ne connaissent pas la méthodologie employée en 2014 par les magistrats. Entre la rue Cambon et la rue de Varennes, il n’y a pourtant qu’un bras de Seine à traverser.

Deuzio : si la plus récente estimation émane de la très sérieuse « no-



menclature budgétaire et comptable de Chorus, outil de gestion utilisé par l’ensemble des administrations », on en a exclu, explique Matignon, les « dépenses de conseil pour les systèmes d’information, audits, expertises techniques, consultations juridiques (avocats, notaires), recrutements... ». Des services dont les coûts horaires, en hausse constante, se révèlent astronomiques. Rien n’interdit donc de penser que la facture totale est bien supérieure à celle d’il y a sept ans.

Tertio, la Fédération européenne des associations de consultants en management évoque une dépense publique de 657 millions d’euros en 2018 (10 % du chiffre d’affaires global des sociétés de conseil français) – une estimation dix fois supérieure à celle de Matignon ! « En six ans, ajoute la

Fédération, le marché a progressé de 48 %. » Et le gouvernement dépenserait moins ? Vraiment ? Rien que ces dix derniers mois, comme l’a établi la députée LR Véronique Louwagie, chargée d’une mission d’information pour la commission des Finances, le ministère de la Santé a mandaté quatre cabinets et dépensé 11,2 millions d’euros pour être conseillé dans sa politique sanitaire contre le Covid. A ce rythme, les 65 millions d’euros sont vite croqués !

Ces énormes différences d’appréciation, en tout cas, méritent que le gouvernement affine son estimation. Et que la Cour des comptes se repenche sur cette question brûlante : l’action publique doit-elle dépendre de l’argent investi dans les cabinets privés qui le conseillent ?

Jean-Michel Thénard

McKinsey au tribunal

LES RELATIONS privilégiées de la Macronie avec le cabinet McKinsey agacent. TNP Consultants, une société de conseil française, a décidé de porter plainte en référé au tribunal administratif de Paris contre l’Etat. Peu fréquente dans ce monde, cette démarche vise à dénoncer le favoritisme dont bénéficierait le géant américain.

Ils étaient quatre, depuis des mois, à concourir pour chaperonner 484 « opérateurs d’Etat » : des structures aussi variées que Pôle emploi, l’Office national des forêts, les agences de l’eau, l’Opéra de Paris, etc. Le gouvernement, en effet, a invité ces opérateurs à réduire leurs achats d’au moins 200 millions d’euros d’ici à 2022, et l’Etat doit casquer 12 millions pour recruter un cabinet capable de les aider à économiser. Le candidat français était moins cher que son rival américain de 30 %. En janvier, pourtant, il n’a fini que deuxième sur le podium, reculé à cause de faiblesses dans l’organisation du « pilotage » du projet.

« Il y a une prime à ceux qui ont l’habitude de travailler avec l’Etat », se plaint l’un des battus. McKinsey, bien introduit dans les ministères, profite-t-il de sa position ? Il ne manquerait plus que, pour répondre à cette question, le 16 février, les juges administratifs demandent conseil...

Logement des plus pauvres : une politique peu louable

La loi qui leur réserve un quart des attributions de toits n’est même pas appliquée à moitié.

QUELLE belle coïncidence ! Cela faisait deux ans que plusieurs associations (Fondation Abbé-Pierre, Secours catholique, Samu social) alertaient la maire de Paris et le préfet d’Ile-de-France au sujet de la loi sur le logement des plus pauvres, jamais appliquée depuis son adoption, en 2017 ! Et voilà que, le 4 février, dans l’après-midi, les deux autorités leur répondent et leur proposent une rencontre. Rien à voir, évidemment, avec le fait que, le matin même, « Le Canard » avait adressé des questions à la mairie et à la préfecture – ainsi qu’au ministère du Logement. Après deux ans de silence, les associations sont donc – ô joie ! – enfin invitées au dialogue.

Ça tombe bien : cinq jours plus tôt, le rapport annuel de la Fondation Abbé-Pierre brossait de la situation un tableau fort réjouissant : si plus de 1 million de personnes sont privées de domicile personnel, l’effort public dans ce domaine a rarement été aussi faible. La loi Egalité et Citoyenneté de janvier 2017 semblait pourtant taillée sur mesure : elle stipule que 25 % de logements

sociaux doivent être réservés au « premier quartile », c’est-à-dire aux 25 % les moins riches des demandeurs. Une instruction aux préfets, signée dans la foulée, demandait aussi à ces derniers d’attribuer d’office ces toits au cas où les bailleurs auraient dédaigné leurs obligations.

Résultat ? En 2020, le taux de « très défavorisés » admis au logement social lors des dernières attributions atteint 11 % (7,8 % en 2018) à Paris et 14 % en Ile-de-France, indique la préfecture. Dans le même temps, les recasages en centre d’hébergement d’urgence ou à l’hôtel (payés très cher par les collectivités) battent des records. Et les préfets ne bougent pas un ortiel.

Apoplexie locale

En juillet 2019, face à cette situation, un « accord collectif » signé entre l’Etat et la Mairie de Paris demandait qu’au moins 2 000 places par an soient réservées à ce public. En 2020, la ville n’en a libéré qu’un millier...

Adjoint au logement, Ian Brossat confirme mais souligne qu’au début de l’an der-

nier le taux de logements sociaux attribués aux plus pauvres avait atteint 35 %. Et que Paris – contrairement à l’Ile-de-France – respecte ses devoirs vis-à-vis des ménages pouvant faire valoir un droit au logement opposable, lui aussi garanti par la loi.

Stéphane Dauphin, le patron de Paris Habitat, bailleur social de la Ville, évoque, lui, l’embouteillage régnant au sein de l’Ile-de-France : 750 000 demandeurs (toutes catégories confondues) pour 70 000 attributions par an – la congestion étant bien pire dans la capitale. Une situation encore aggravée, souligne-t-il, par la crise sanitaire, qui a réduit le « taux de rotation » des logements.

N’empêche, ajoute William Martinet, de la Fédération des acteurs de la solidarité, que l’effort en faveur des plus pauvres est question de « volonté politique ». De fait, les trois quarts des Français peuvent prétendre à un logement social. Et « les plus défavorisés ont moins d’avocats » que les salariés, même modestes ». Action Logement, par exemple, qui récolte l’ancien « 1 % logement » des entreprises et pèse sur plus d’un tiers des « réservations » d’habitations sociales, défend plus volontiers ses cotisants salariés.

Il faut reconnaître que, à Paris comme dans les grandes villes, cette population représentée un électoral plus actif que ceux de la rue ou du RSA...

J.-F. J.



Vin amer pour AG2R La Mondiale

2020 ne devrait pas rester un millésime inoubliable pour AG2R La Mondiale ! Le groupe de protection sociale (16 millions d’assurés et 23,8 milliards d’euros de collecte), via sa filiale La Mondiale Grands Crus, produit aussi du pinard. Mais l’une de ses aventures viticoles a tourné au vinaigre...

En 2017, le groupe mutualiste s’offre Wine & Business Club (WBC), un réseau fondé par le journaliste Alain Marty regroupant 2 500 chefs d’entreprise amateurs de grands vins. Prix : 2,17 millions d’euros. Marty signe trois contrats de prestations, qui lui assurent 3,15 millions sur cinq ans.

Dès 2019, déconvenue : la boîte gagne 3 302 euros, au lieu du million prévu ! L’inspection générale interne diligentée par AG2R révèle, en avril 2020, « un certain nombre d’anomalies ». Le 28 août, l’as-

suteur liquide la société, avant de déposer une plainte pour abus de bien social, abus de confiance et escroquerie : il soupçonne un mauvais usage d’une partie des bouteilles offertes par les vignerons.

Profits bouchonnés

Des échanges de mails montrent que le fondateur de WBC a largement profité des partenariats : à l’été 2018, il s’est fait offrir des séjours de luxe à Gérone, en Espagne, et d’autres petits cadeaux. Les locaux de WBC abritaient aussi des sociétés privées de Marty. AG2R évalue le préjudice à 800 000 euros.

Joint par « Le Canard », Marty voit dans cette affaire un prétexte pour « liquider la boîte en plein Covid et se séparer de huit collaborateurs ».

Sur ce coup-là, en tout cas, AG2R reste en carafe...

O. B.-K.

Couacs en série chez les poulets

"T'es pas chez toi !"

LA 10^e CHAMBRE correctionnelle de Paris, on croise des flics et... des bavures de proximité. Si, depuis 2009, les sanctions disciplinaires pour faits de violence ont été divisées « par près de trois » (« Libé », 21/1), certains cas atterrissent tout de même sur le bureau du juge. Ce 21 janvier, deux policiers et un adjoint de sécurité étaient jugés pour atteinte arbitraire à la liberté individuelle, violences volontaires, injure à caractère raciste, etc.

Sur la bande-çon

Un jour de 2014, ils patrouillaient à Paris, dans le quartier de Barbès. « On décide de contrôler deux vendeurs à la sauvette, raconte un brigadier-chef, principal prévenu. Une troisième personne se met entre nous. On la repousse, ça monte vite, il y a plein de gens autour de nous. » L’« agité » est embarqué. Dans l’entrée du commis-

sariat du XVIII^e, le brigadier-chef veut palper le jeune homme – qui prétend avoir 17 ans – et le met à genoux. Pas de bol, de l’autre côté de la porte, un flic a enregistré la scène. Bande-son éloquent : « Tu joues au con avec quel toi ? Tu crois que, parce que Barbès c’est plein d’Arabes, t’es chez toi ? Si tu ouvres la bouche, je te défonce la gueule ! Pourquoi tu provoques ? T’es pas chez toi ! A genoux ! » Les deux autres poulets ne bougent pas. La victime est relâchée, insulte un peu puis s’esquive vite fait.

Le brigadier-chef a quinze ans de service, et une certaine réputation : le conseil de discipline de la police lui avait déjà infligé quinze jours d’interdiction d’exercer avec sursis, sanction plutôt rare. La procureure ne rigole pas non plus : « [C’est] une scène qui a de quoi dégouter de la police, hors la loi du début à la fin ! » Elle requiert dix mois de prison avec

sursis pour le principal prévenu, et quatre avec sursis pour les deux autres. Lesquels ont, depuis, quitté la police. Le chef est toujours flic, mais il n’est plus sur le terrain.

Délibéré le 11 février.

M. B.

Les joyeux graffitis de la CRS

«SALE JUIF » et deux croix gammées à côté de son nom de famille : c’est le charmant message que Mikhael B., affecté à la CRS 1, a découvert, le 4 février, sur la porte de son casier. Il a aussitôt porté plainte. Depuis, la police des polices enquête au QG de la compagnie, cantonnée à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), et consigne a été donnée à la troupe de ne pas ébruiter l’affaire. Raté.

La plus prestigieuse des CRS, chargée, notamment, de protéger le président de la Ré-



Le procès Ballardur à court de justice

Le procureur se dégonfle dans un dossier où il y a plus de doutes que de preuves.

BON COURAGE à la Cour de justice de la République (CJR), qui, le 4 mars, devra déterminer si Edouard Ballardur a financé ou non une partie de sa campagne présidentielle de 1995 avec 10,25 millions de francs (2,2 millions d’euros 2020) de rétrocommissions, perçues sur la vente de trois sous-marins au Pakistan.

Au terme de deux semaines d’audience, les trois magistrats professionnels et les six députés et sénateurs composant la Cour vont d’abord devoir se dépêtrer du réquisitoire surréaliste de l’avocat général, François Molins. Pendant deux heures, le plus haut magistrat de France a pilonné Ballardur, l’accusant d’avoir « violé l’égalité entre les candidats » à la présidentielle, et ce « au préjudice du contribuable français ». Horrifié par la « gravité des faits », que réclame-t-il contre ce grand criminel ? Une peine d’un an de prison avec sursis et 50 000 euros d’amende, soit 2 % de la somme qu’il aurait indûment perçue...

Ainsi éclairés, les juges vont devoir trancher quelques points délicats. A commencer par la thèse centrale de l’accusation, selon laquelle ce sont 10 millions de rétrocommissions retirées par l’intermédiaire Ziad Takeddine, début avril en Suisse, qui ont atterri, fin avril, dans la caisse électorale de Ballardur à Paris. Or – Molins le reconnaît lui-même – le lien entre les deux

opérations résulte d’une « construction intellectuelle » qui, précise-t-il, n’est étayée par aucune preuve. C’est probant...

Cherchez l'erreur

Ensuite, les abus de biens sociaux dont aurait bénéficié Ballardur sont connus des autorités – d’abord de Chirac en personne, qui a décidé d’arrêter le versement des commissions – depuis juillet 1996. Entre 1998 et 2000, une dizaine de médias ont évoqué le système des rétrocommissions. Ces abus de biens sociaux, prescrits trois ans après leur révélation, l’étaient donc largement à l’ouverture de l’instruction, en 2009, même si d’autres juridictions ont décidé le contraire.

Restera, enfin, une question embarrassante. Pour les mêmes faits, les collaborateurs de Ballardur et de Léotard – Nicolas Bazire et Renaud Donnedieu de Vabres – ont, conformément à la demande du parquet, été condamnés, en juin dernier, à cinq ans de prison, dont trois ferme. Cette « procédure de droit commun doit aussi être prise en compte pour la cohérence » avec la décision de la CJR, a chaudement recommandé Molins.

A la Cour de comprendre comment ladite « cohérence » exige de condamner beaucoup moins lourdement les ministres ayant donné les ordres que leurs subordonnés chargés de les exécuter.

Hervé Martin

Un fantôme à Force ouvrière

DEPUIS quelques mois, un spectre hante les couloirs de Force ouvrière, dont il perturbe le quotidien avec force bruits de tiroir-caisse. Ce fantôme est celui de la fédération des mineurs, qui, en 2000, à l’issue d’un dernier congrès nostalgique, s’était autodissoute. Elle ne comptait plus, alors, que 500 adhérents actifs (salariés de régimes sociaux et de dispensaires, pour l’essentiel) et 1 500 retraités. Les rescapés ont constitué le Syndicat général des personnels des mines et assimilés (SGPMA), aussitôt affilié à la fédération de l’énergie.

Ectoplasme !

Mais, en cachette, ses dirigeants ont continué de faire vivre la défunte fédération des mines. Depuis deux décennies, le SGPMA utilise le numéro Siret de celle-ci – bien pratique pour recevoir les subsides au titre du paritarisme (plus de 200 000 euros par an) – et, officiellement, la défunte fédé est toujours propriétaire d’un

appartement de 150 m², sis, pour le bonheur de ses dirigeants, à proximité du siège de la confédération.

Le SGPMA apparaît, lui aussi, comme un syndicat fantôme : pas d’immatriculation Siret, des finances gérées au nom de la fédération morte depuis vingt et un ans et non certifiées par un commissaire aux comptes (en parfaite contradiction avec le Code du travail, donc), etc.

Devant tant de mystères, plusieurs dirigeants du SGPMA ont claqué la porte et saisi la justice. L’ancien secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, qui les soutenait, avait tapé fort sur les doigts du secrétaire général de ce syndicat ectoplasmique. Yves Veyrier, le nouveau boss, qui ne paie pas de mine, se dit lui aussi prêt à les aider, à condition toutefois, ainsi qu’il le leur a signifié par écrit, qu’ils ne saisissent pas la justice. Comme si FO avait des choses à cacher...

A. G.

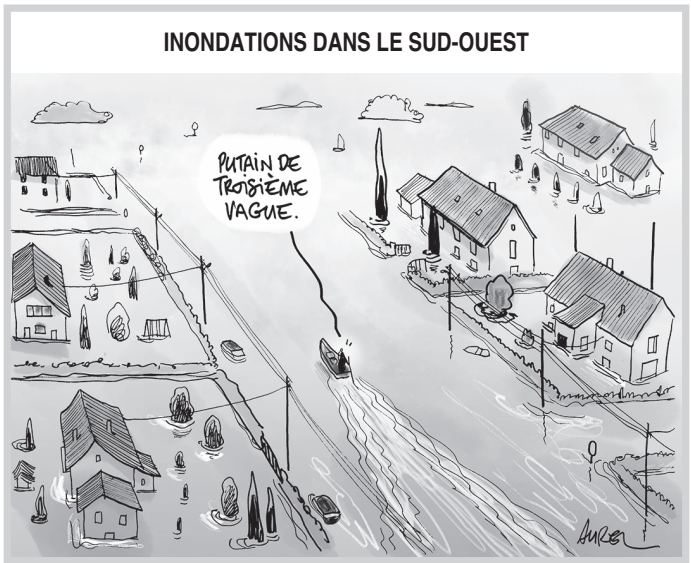
Un expert aux arguments frappants

LES IMAGES ont enflammé les réseaux sociaux : le 30 janvier, place de la République, à Paris, un commissaire moustachu était filmé matraquant avec ardeur

un manifestant. StreetPress a vite identifié le policier tapteur comme étant le patron des motocyclistes de la Préfecture de police.

Malgré ses exploits, et alors qu’il fait l’objet d’une enquête administrative, l’homme reste à l’honneur sur le site du ministère de l’Intérieur. Son nom figure aussi en bonne place dans les actes – reproduits sur le site Internet de Beauvau – du séminaire organisé le 17 juin dernier, qui était destiné à mettre sur pied le nouveau « schéma national du maintien de l’ordre ». Un travail salué depuis par Darnain, censé « apaiser les tensions », « diminuer le nombre de blessés » et « renforcer la communication avec les manifestants ». Ce n’est pas parce qu’on maîtrise la théorie qu’il faut négliger la pratique !

D. H. et C. L.



ZigZag

EAU MAUDITE
Dans la tradition orthodoxe, le baptême consiste à immerger l'intégralité du corps trois fois dans les fonts baptismaux. En Roumanie, où un enfant de 6 semaines n'a pas survécu à ce genre de traitement, une pétition réclame « que les bébés aient les pieds plongés dans l'eau et la tête simplement aspergée » (Slate, 6/2). Intransigeant, l'archevêque de Tomis, membre de la branche conservatrice de l'Eglise orthodoxe, refuse toute modification : « Nous ne changerons jamais le rituel ! Les canons de cette religion sont en place depuis mille ans. Nous ne nous ferons pas intimider. » Une façon de noyer le poisson ?



FAUT PAS TOUSSER !
Le rugby n'échappe pas aux restrictions sanitaires. Le comité d'organisation du Tournoi des Six Nations exige dorénavant que, « pendant les hymnes, les 46 acteurs se tiennent chacun à 1 mètre de distance », rapporte « Le Figaro » (7/2), qui ironise : « Ils ont toujours le droit de s'empoigner une fois le coup d'envoi sifflé. » Et, un bon coup de tatane à crampons pendant une mêlée, c'est quoi ? Oh ! juste un geste barrière...

A SE TAPER LE "ULLE" PAR TERRE
Les partisans de l'écriture inclusive, tel le sociologue Eric Fassin, déplorent les lacunes grammaticales qui obligent, « à chaque phrase », à « décliner son identité de genre », ce qui entraîne « un véritable gymkhana ». « Le Monde » (7/2) cite quelques substituts aux pronoms « il » ou « elle » qui devraient résoudre le problème : « "iel", "ielle" (ou "ille, ul, ulle, ol, olle, ellui, ael, aelle") », encore trop peu usités. » Vite un référendum !

Petits meurtres entre amish

GONFLÉ par ses scores aux européennes de 2019, Europe Ecologie-Les Verts rêve de rassembler tous les écolos dans « une maison commune » baptisée le « pôle écolo ». Pas seulement les gauchistes et les socialo-compatibles, mais les centristes et même les droitistes... En Paca, les partisans de cette stratégie se réjouissent. Au moins deux d'entre eux se voient bien tête de liste et chef de file : Jean-Marc Gornatori, millionnaire niçois, coprésident du microparti Alliance écologiste indépendante. Soutenu par les Verts aux dernières municipales, il avait fait sensation en 2012 en proposant à Brigitte Bardot d'être candidate écolo pour la présidentielle de 2012. Il y a aussi Jean-Laurent Félizia, secrétaire régional des Verts, qui, pour briger la mairie du Lavandou, s'est rapproché de Thierry Saussez, un ex-communicant de Sarkozy. Oui, mais voilà. Le 7 octobre, 316 adhérents (sur 496 inscrits) de Paca, appelés pour désigner ce fameux chef de file, ont choisi Olivier Dubuquoy, un nouveau venu chez les Verts. Ce géographe, lanceur d'alerte sur la pollution aux boues rouges de Gardanne, les a séduits en proposant « une stratégie unitaire de rassemblement des forces écologistes, citoyennes et de gauche dès le premier tour des régionales ». Pas assez rassurant, le rassembleur ! Le 17 janvier, à l'occasion de ce que les Verts appellent « leur » assemblée générale stratégique », les adhérents

L'opération "mémoire" de Macron à l'épreuve de la rue

MACRON va avoir de la lecture... Le comité scientifique piloté par l'historien Pascal Blanchard, et chargé de constituer un recueil de personnalités exemplaires issues de l'immigration, afin que leurs noms servent à baptiser des rues et des édifices, vient de rendre sa copie. Du débat en perspective, et pas toujours serein... Un pavé de 550 pages, comprenant 318 biographies de personnes décédées, auquel s'ajoute une liste de 115 personnalités encore vivantes, ont été déposés, lundi 8, sur le bureau de Nadia Hai, la sous-ministre déléguée à la Ville. Les mairies, les conseils régionaux et départementaux, et même les ministères pourront trouver, parmi ces 433 figures « ayant choisi la France et fait son Histoire », une source d'inspiration nouvelle pour leurs coupages de ruban. Cette opération « mémoire », lancée à la suite des grands débats de l'été sur les déboulonnages de statues liées à la colonisation, avait été vantée par Macron lors de son interview très « djeuns » à Brut (4/12). Le comité scientifique, composé de 18 personnes, a passé trois mois à

rechercher, à causer et à voter à l'ultramajorité (chaque proposition devait rassembler 90 % des suffrages) pour retenir ces 433 noms parmi une liste de 3 000 personnes. A l'arrivée, les « honorés » – pas tous des inconnus – vont de Picasso à Lino Ventura, en passant par le résistant Missak Manouchian. On peut aussi citer Raphaël Elizé, l'un des premiers maires noirs de métropole, Ahmed Boughera El Ouafi, médaillé d'or 1928 des JO d'Amsterdam, ou encore Dô-Huu Vi, aviateur d'origine vietnamienne de la Première Guerre mondiale.

Zemmour de rire

Hors ces quelques noms livrés aux gazettes, le catalogue reste confidentiel. Et, comme il ne manquera pas de réveiller les polémistes de tout poil, il doit plaire à Macron et au gouvernement avant d'être rendu public. Mais il peut tout aussi bien finir sur une étagère, en position verticale. C'est pour éviter une censure totale que le comité scientifique, rusé, a scindé son travail en deux : la liste des morts, a priori assez consen-

suelle, et celle des vivants, plus difficile à faire avaler, d'autant que les héros célébrés peuvent toujours terminer leur vie de manière peu exemplaire. Composée d'écrivains, d'entrepreneurs, de rappeurs, d'associatifs, etc., cette dernière présente l'avantage de parler aux jeunes générations, cibles privilégiées de l'opération. Problème : elle risque de réveiller certains éternés d'un âge plus avancé... La constitution de cette liste de vivants a d'ailleurs laissé quelques bons souvenirs. « Pour nos recherches, on n'a appelé aucun vivant, mais beaucoup de vivants nous ont appelés », ricane un membre du comité scientifique. La palme du rire revient à Bruno Roger-Petit, le conseiller « mémoire » de Macron, qui a suivi de près les travaux et qui, profitant d'une réunion à l'Elysée, a lancé cette boutade : « Puisque vous avez mis des pieds-noirs dans votre liste, vous auriez pu mettre Eric Zemmour ! » Venant du conseiller élyséen qui déjeune avec Marion Maréchal-Le Pen, la blague a fait fureur...

Christophe Nobili

Crime de lèse-M...

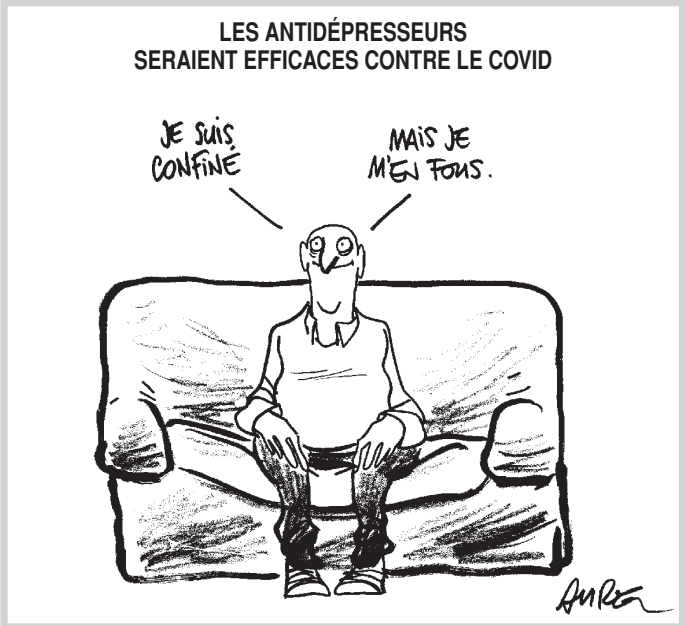
EST-CE le retour de la défunte « offense au chef de l'Etat », en principe abolie en 2013 ? Pour avoir « injurié » le président de la République, une habitante de Châteaullain (Haute-Marne) s'est vu signifier, le 30 janvier, un rappel à la loi par le parquet du tribunal judiciaire de Chaumont. Il lui est reproché d'avoir traité le Président de « voleur, manipulateur, menteur, magouilleur », « par des écrits et des placards exposés au pu-

blic ». Mais aussi d'« avoir porté atteinte à son honneur ou à sa considération en exposant au public » les « allégations » ou « imputations » suivantes : « En 2020, tous ensemble, reprenons nos libertés » ; « La France va mourir, ensemble agissons, désobéissons » ; « Interdit de penser, respirer, parler, s'amuser » ; « Dictature »... Autant d'odieux attentats verbaux ! En fait, cette participante au mouvement des gilets jaunes avait exposé devant sa maison, à l'intérieur de sa

cour, les pancartes qu'elle brandissait en manif. Elle avait également collé à ses carreaux des affichettes avec des slogans. Mais elle avait pris la précaution de ne pas écrire sur ces différents supports le nom du président de la République, seulement un M suivi de trois points...

Nom d'une pancarte

Toujours est-il que, le 2 novembre dernier, une semaine avant que Macron vienne commémorer la mort de De Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises, à 25 km de là, les gendarmes ont déboulé à Châteaullain pour saisir tous ces panneaux et messages, qui étaient pourtant « exposés à la vue du public » depuis plusieurs mois. Puis ils ont convoqué la contrevenante. Trois mois plus tard, elle n'a donc écopé pour son délit que d'un simple rappel à la loi. Mais le parquet lui précise bien qu'en cas de nouvelle poursuite elle pourrait être condamnée à verser 57 000 euros d'amendes au totale. Et que, si elle commet une nouvelle infraction, « quelle qu'elle soit », dans un délai de six ans, il pourra être décidé, précisément, de la poursuivre pour ce délit. M... alors !



Les fils de pub font du lèche-vitrines

C HASSÉS des panneaux électroniques de la capitale, les annonceurs reviennent par la fenêtre. Et appellent les commerçants à la rescousse pour installer, derrière leur vitrine, des dispositifs lumineux vantant jusqu'à quatre ou cinq produits. Selon la Mairie, il y en aurait déjà 1 200 dans Paris. Et pourquoi pas bientôt « 30 000 » ? s'alarme Emmanuel Grégoire, premier adjoint d'Anne Hidalgo. Si le commerçant y trouve son compte, la Ville, elle, ne touche pas un filé. Et invoque – un comble ! – une pollution lumineuse et énergétique de 7 000 kilowattheures par an pour un panneau numérique rétroéclairé de 2 m². « Sept fois plus » qu'un panneau d'affichage, déplore aussi l'ex-ministre de l'Environnement Delphine Batho. Laquelle a rédigé une proposition de loi pour interdire la publicité lumineuse, qui distrairait l'automobiliste et, la nuit, empêche parfois le riverain de fermer l'œil. Résultat ? En octobre dernier, les agents de la Ville de Paris ont sorti leur carnet à souche pour verbaliser cinq régies publicitaires à l'origine

de cette prolifération au sein de la capitale : 213 euros par panneau et par jour pour infraction au règlement local de publicité. Les régies ont porté l'affaire devant le tribunal administratif. Il y a quelques semaines, elles ont gagné : le règlement local de publicité ne s'applique qu'à l'espace public. « On s'est fait basher. On va faire appel », explique Emmanuel Grégoire. Une bataille perdue, donc, mais la guerre continue. D'autant que l'avant-projet de loi, censé prendre en compte les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, doit permettre aux maires de faire la police. Et de régir, dans leurs règlements locaux, les pubs des vitrines commerçantes. Pour les élus, c'est un casse-tête : comment résister aux commerçants sans se les mettre à dos ? Aux yeux des associations écolos, les maires n'ont pas à subir cette pression. « L'Etat ne peut se défaire de sa responsabilité », plaident-elles. Seront-elles entendues ? Vite, une pub numérique pour défendre leur cause !

J.-M. Th.

Privilège républicain pour le roi des Belges

ROI ET REINE de Belgique dans le civil, Philippe et Mathilde, propriétaires d'une gentilhommière à L'Ile-d'Yeu (Vendée), ont obtenu une dérogation régalienne à la loi Littoral. Ils auront le droit de construire un petit pavillon de 40 m² pour loger leurs gardes du corps dans un espace naturel boisé et protégé. Ce privilège a fortement agité certains élus locaux lorsqu'ils ont découvert, à la fin de janvier, le permis de construire validé le 12 août. Pe-

naud, Bruno Noury, le maire de L'Ile-d'Yeu, a d'abord expliqué qu'il n'avait pas eu son mot à dire dans la délivrance dudit permis, accordé sur ordre de la préfecture. Puis, dans « Ouest France » (5/2), il s'est contredit. Son argument ? Des dérogations peuvent être accordées pour des « équipements collectifs d'intérêt général ». Convaincant ! Questionnée par le Palmipède, la préfecture de Vendée, elle, est restée aussi mutique qu'une prairie !

DRÔLES DE ZIGS

□ JACOB CHANSLEY, l'homme-bison qui faisait partie des envahisseurs du Capitole le 6 janvier, a exigé de manger bio en prison (Slate, 5/2). Un juge fédéral a ordonné que la demande de cet « adepte » du chamanisme soit acceptée, au motif que son régime « est basé sur ses croyances religieuses » et que le fait qu'« il soit prêt à passer plus d'une semaine sans manger est une preuve très forte de la sincérité de ces convictions ». Comme dirait Trump : « Chaman bouche un coin ! »

□ BRIGITTE KUSTER, députée de Paris, est farouchement pour le transfert des restes de Molière au Panthéon (« Le Parisien », 7/2) : « Cette première entrée [dans le monument] d'un comédien serait enfin un signal puissant adressé aux mondes du spectacle vivant et de la culture, qui paient un si lourd tribut en cette période de crise. »

Sûr que cela va leur remonter le moral...

□ JEFF BEZOS se retire de la direction effective d'Amazon, dont il est le fondateur, et annonce qu'il compte se consacrer à ses différentes œuvres caritatives, dont Blue Origin, « sa société qui veut démocratiser le tourisme spatial » (« Libé », 4/2). Comme disait à peu près Marie-Antoinette à propos des crêve-la-faim : « S'ils n'ont pas de pain, qu'ils aillent faire un tour sur la Lune ! »



On écrit au "Canard"

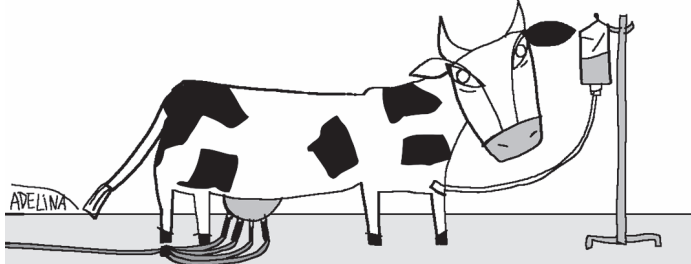
SALARIÉS ou ex-salariés de la Mairie de Paris, plusieurs lecteurs du dernier numéro du Palmipède nous ont écrit pour contester le contenu de l'article titré « Congés élastiques à Paris ». Comme ils l'ont relevé, « Le Canard » s'est un rien emmêlé les palmes sur le nombre d'agents municipaux, qui sont près de 53 000 et non pas 40 000. Autre précision d'importance : la prochaine réforme – imposée par l'Etat – va faire perdre aux intéressés la rallonge de congés que leur accordait la coutume parisienne (4 jours dits « du maire » et 4 jours dits « de neige »). Ils seront désormais soumis au droit commun, avec 25 jours de congés annuels. Tout en conservant, tout de même, le droit de prendre jusqu'à 22 jours de RTT par an. Ce qui reste confortable...

CONFLIT DE CANARD

Un grumeau dans le pot de lait

LA FRANCE n'a peut-être pas de vaccin, mais elle peut s'enorgueillir d'être une vraie puissance laitière. Avec 24 milliards de litres de lait produits chaque année, les 3,6 millions de vaches de l'Hexagone occupent la deuxième place du podium en Europe derrière les Allemands. Comptez 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel pour la filière laitière. Un or blanc dont nos 54 000 éleveurs se plaignent de n'empocher qu'une portion congrue. Voilà l'occasion de se pencher sur la manière dont les industriels rémunèrent les producteurs de lait. Le bidon est payé plus ou moins cher en fonction du taux de matière grasse, de la quantité de protéines, de l'état bactériologique et surtout du taux de leucocytes. Un nombre trop important de ces globules blancs signale en effet que le système immunitaire de la vache tourne à plein régime, généralement parce qu'elle souffre d'une infection de la mamelle. Dès qu'un animal affiche plus de 250 000 cellules par millilitre, l'industriel inflige une pénalité qui peut aller jusqu'à l'arrêt de la collecte si la pauvre bête dépasse les 400 000 (« Conflit », 16/12/15). C'est là qu'on dé-

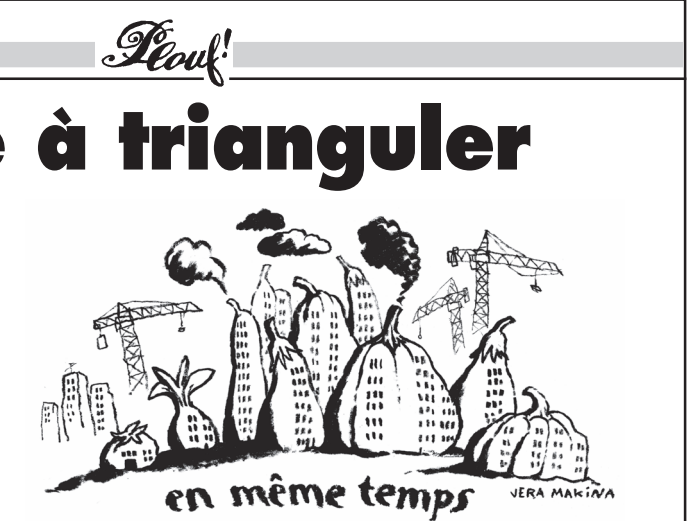
couvre un grumeau. La méthode officielle utilisée en France pour compter les leucocytes dans le lait surestime leur nombre de 20 à 25 % ! La faute à un mauvais calage des instruments de mesure. Fâcheux, quand on sait que ces fameux critères de qualité, et en premier lieu la présence de leucocytes, modulent de 10 à 15 % la rétribution de l'éleveur. Le Cniel, l'organisme qui représente l'interprofession laitière, vient de se fendre d'une lettre aux éleveurs pour leur avouer l'erreur de calcul, avec la promesse que tout serait remis au carré dès le 1^{er} avril. Il était temps. Cela fait pourtant une dizaine d'années qu'un veto, Philippe Le Page, président de la commission de la qualité du lait au sein de l'association professionnelle des vétérinaires d'élevage (SNGTV), alerte sur le problème. Vu qu'au moins 30 % du lait collecté en France est frappé de pénalités parce qu'il n'atteint pas la qualité cellulaire requise, certains éleveurs risquent de demander des comptes en justice... Questionné par « Le Canard » sur le montant du manque à gagner, le Cniel explique ne pas avoir fait le chiffrage « parce que c'est trop complexe ». Le monde est bien lai(t) !



Pr Canardeau

Zone à trianguler

G RÂCE aux écolos, on avait évité le fiasco. Le projet était hénarume, mégadélicat, complètement monde d'avant. Il s'agissait de bâtir, aux portes de Paris, dans le Triangle de Gonesse, pas loin de Roissy, un complexe commercial plus que mahousse et tellement fascinant, avec sa piste de ski, son parc aquatique, ses milliers de chambres d'hôtel et de boutiques, ses attractions à volonté, que, promis-juré, 31 millions de touristes babas du monde entier s'y seraient précipités chaque année à la sortie de l'avion pour claquer leur belle oseille et ainsi enrichir la France, l'Ile-de-France, mais surtout le groupe Auchan et le mégagroupe chinois Wanda. Sacrifier 280 ha de bonne terre fertile pour pareille monstruosité, moult gens à la tête sur les épaules n'avaient pas apprécié, l'avaient dit et redit de plus en plus bruyamment, et s'étaient mobilisés au point que, en novembre 2019, Macron déclara « dépassé » le projet EuropaCity et le raya d'un coup de plume jupitérien, et voilà comment je défends la transition écologique, les amis. C'était un premier pas. Puis ça s'est corsé. Car, pour acheminer les millions de visiteurs putatifs, il avait été prévu de construire une gare sur la ligne 17 du



métro, entre Le Bourget et Roissy. Le projet annulé, la gare aurait dû l'être, non ? C'était compter sans les habitués démolisseurs du territoire. Lesquels ont décidé de la construire quand même. En plein champ. Ce Triangle de Gonesse, il est dans le Grand Paris, oui ou non ? Alors. Alors on trouvera toujours des voyageurs à y déposer. A condition de bétonner tout autour. Car voilà le plus beau. Si EuropaCity est envoyé aux oubliettes, il n'est pas dit que le projet alternatif concocté par les écolos verra le jour. Faire de ces terres, en accord avec des agriculteurs du coin, un laboratoire de la transition agricole, avec production maraîchère, céréalière et élevage de qualité, voilà qui manque désespérément de béton, de routes, de parkings et d'immeubles. Pour Francis Rol-Tanguy, le haut fonctionnaire de l'Équipement à qui Macron a commandé un rapport sur

l'avenir du Triangle, l'horreur ! Vite, créons une « zone d'activité » moderne, urbanisée, densifiée. Bétonnons au minimum 110 ha. L'histoire est édifiante. On est dans le « en même temps ». C'est-à-dire dans la demi-mesure. Faire des concessions à la vertigineuse, d'accord. Mais se retenir complètement de bétonner, jamais ! Ne pas remuer la terre de fond en comble comme on le fait partout autour de Paris... Etre cohérent avec le projet de loi présenté cette semaine, qui vise à réduire de moitié l'artificialisation des sols d'ici dix ans... En janvier, plus de 9 000 opposants ont signé le « Serment du Triangle », par lequel ils s'engagent à protéger les terres menacées. Début février, plusieurs d'entre eux ont décidé de les occuper. Des zadistes aux portes de Paris ? Ils ont intérêt à respecter le couvre-feu...

Jean-Luc Porquet

Le Cinéma

Judo

(Trop To !)

«**P**LEURE tant que tu veux, mais regarde droit devant toi, Sanshiro, car c'est cela qu'on appelle le vrai combat... » La voix, gutturale, module ces paroles en japonais, semblant encourager deux judokas qui s'entraînent ou s'affrontent la nuit dans une plaine de hautes herbes derrière laquelle se profilent les tours de Hongkong... C'est par ce chant rauque emprunté à « La Légende du grand judo » (1943), d'Akira Kurosawa, et par ces plans oniriques que s'ouvre et se referme ce film de Johnny To, datant de 2004 mais resté inédit en salles.

Or cet hommage au « plus grand cinéaste » (du monde ?) par son émule hongkongais prend une forme insolente, voire kitsch. C'est l'histoire d'un héros crépusculaire à la dérive. Celle d'un ex-champion de judo, devenu alcoolique et accro au jeu, qui ne cesse de se dérober au combat, s'enfuit en courant et se planque même aux toilettes ! Alors qu'il est relancé par un jeune judoka avide de l'affronter, par une frêle chanteuse qui rêve de Japon, mais aussi par un mafieux fana de duels aux jeux d'arcade, par un ancien et élégant rival... et même par son vieux maître Cheng ! Une vraie galerie de personnages burlesques. Tout en scènes de nuit trouées de néons, ce film est ponctué de courses



folles semant des billets de banque et de scènes comiques prosaïques dans un revigorant mélange des genres !

Quand le prolifique To empêche le film d'art martial et le polar des bas-fonds de se prendre au sérieux...

David Fontaine

● Carlotta (en DVD ou Blu-ray).

Les films qu'on peut voir cette semaine

L'Histoire personnelle de David Copperfield

La trame est connue : le jeune David, incarné par le Dev Patel solaire, quitte l'enfance à coups de pied au derrière. Rudoyé par son beau-père, il part travailler à l'usine, puis, à la mort de sa mère, il rejoint sa riche tante Betsey (Tilda Swinton, fêlée délicieuse) et son non moins excentrique locataire, M. Dick (Hugh Laurie, égal à lui-même). Mais le sinistre Uriah Heep rôde...

Du chef-d'œuvre millefeuille de Dickens, Armando Iannucci a surtout conservé la fantaisie caustique. Servie par un casting multi-ethnique gentiment anachronique, émaillée de dialogues pétillants, cette comédie rocambolesque ne vise qu'à divertir et y parvient fort bien. Par les temps qui courent, la prouesse est à saluer ! – **F. C.**

● Amazon Prime.

Mon terrier

C'est l'histoire d'un jeune lapin qui rêve d'une maison. Une chambre, un lit, une boule à facettes, le bonheur.

Et voilà notre lapin, armé d'une pelle et d'une lampe, qui creuse pour aménager son terrier. Mais qui débouche chaque fois dans la maison des autres : taupes, rats, lombrics... Drapé dans sa dignité, il excave de plus en plus profond, jusqu'à percer la nappe phréatique. Et comprendre qu'il avait besoin de l'aide de tous ses voisins.

Ce très court métrage d'animation rappelle le trait élégant de l'illustratrice anglaise Beatrix Potter, mère de « Pierre Lapin », qui avait 28 ans en 1894 quand elle inventa ses personnages. L'âge, aujourd'hui, de Madeline Sharaïan, la réalisatrice américaine qui signe cette délicieuse fable sur la solidarité. – **S. Ch.**

● Disney+.

Les films qu'on peut voir à la rigueur

Ham On Rye

Ils se sont préparés et endimanchés, ils traversent à pied une riche banlieue californienne, ils convergent tous vers le bar où l'on fabrique les sandwiches au « *jambon sur pain de seigle* » du titre. Pour une sorte de boum à l'an-

cienne, où sous une boule à facettes se décidera leur sort...

Sélectionné à Locarno et à Deauville, ce premier film à l'habillage branché de l'Américain Tyler Taormina (un nom en forme de programme !) cherche à capter les sensations fugaces de l'adolescence, le malaise des premiers (faux) pas, les grands élans de la timidité. Malgré un casting réussi, les personnages se croisent, les symboles s'accumulent, et l'intrigue, éclatée, bringuebale... Dommage ! – **D. F.**

● Mubi.

Les films qu'on peut voir ou revoir

Etudes sur Paris

Des enfants qui jouent au cerceau dans le jardin du Luxembourg. Une femme qui coud sur les pelouses de la butte Montmartre. Un policier à cheval qui règle la circulation place de l'Opéra. Bienvenue dans le Paris des années 20...

Avec ce documentaire muet sorti en 1928 et admirablement restauré en 1993, le cinéaste André Sauvage propose une déambulation délicate entre les différents quartiers de la capitale. Il s'attarde tantôt sur la beauté d'une colonne Morris, tantôt sur la fatigue d'un pêcheur venant de décharger sa péniche... Une musique entraînante, seule, entre en Seine. Loin d'enfermer Paris dans une carte postale, Sauvage capte, avec grâce, des gens qui vivent dans une ville qui vit.

Se dire que ce temps reviendra... **C. B.**

● Filmo TV.

Chambre avec vue

De Florence à Londres, l'éveil sensuel et les balancements du cœur d'une délicате demoiselle anglaise : du baiser volé dans un champ d'orge toscan par un hardi compatriote blond au baiser raté avec son fiancé brun guindé... Mais, quand tout semble perdu, l'amour peut encore triompher.

Voir ou revoir ce délicieux film d'époque de James Ivory (1986), adapté d'un roman de Forster, est un enchantement. Quand le corset de la société anglaise édouardienne éclate sous l'appel irrésistible de l'Italie ! Helena Bonham Carter, au physique 1900 parfait, y trouve son premier grand rôle, entourée de l'exaspérante cousine Charlotte (Maggie Smith) ou de son fiancé horripilant, Cecil (Daniel Day-Lewis). Jeu délectable, dialogues spirituels, splendeur des décors et sens du détail, le tableau est parfait. – **D. F.**

● La Cinetek, au milieu d'une sélection de dix films célébrant la passion.

Un baiser s'il vous plaît

De passage à Nantes, une femme rencontre un homme. Mais, à la fin d'une séduisante journée, lui refuse le moindre baiser d'adieu. Pour s'en expliquer, elle lui conte l'histoire d'une amie proche, prise dans un fol engrenage sans s'en apercevoir...

La drôle de légèreté d'Emmanuel Mouret ne l'empêche pas de tisser, dans ce faux marivaudage réalisé en 2007, des histoires inextricables pleines de gravité, sur lesquelles la narratrice, Julie Gayet, laisse flotter un envoiâté voile de mystère. Et l'on se trouva fort dépourvu, tant que la bise ne fut pas venue ! – **D. J.**

● Arte.tv, gratuit, jusqu'au 14/6.

La tristesse du selfie

Une famille sans consistance : dans “Serge”, Yasmina Reza tombe dans le grand vide qu'elle veut décrire.

C'EST ce qu'on appelle une bonne presse. Pour Jérôme Garcin, « elle est tellement virtuose qu'elle peut tout se permettre ». Pour Franz-Olivier Giesbert, « elle coche (dans ce roman) toutes les cases de la sédition maximale ». « Elle a une espèce de génie qui vient de Raymond Queneau et de Georges Perec », estime sur France Inter un critique de l'émission « Le Masque et la Plume ». Excusez, messeigneurs ! Sans porter atteinte au moral de la nation, peut-on avancer que « Serge » n'est pas un bon roman ? On y trouve quelques pointes sarcastiques, c'est vrai, qui sont la marque de Yasmina Reza (« Avant, quand tu ne savais pas ce qu'un mec faisait, tu disais “import/export”, aujourd'hui tu dis “conseil” »). Mais la famille Popper... Quand ses enfants, réunis pour un ultime adieu, lui ont demandé : « Tu veux regarder la télé, maman ? », « les derniers mots de [leur] mère ont été “LCI” ». Pour pimenter le récit, une coquetteerie d'auteur : « Ramos Ochoa a beau n'être qu'un personnage secon-

daire de ce récit, j'ai plaisir à parler de lui. » De lui et de beaucoup d'autres choses.

L'anti-héros du roman, comme l'indique le titre, s'appelle Serge, viré manu militari par sa femme, qu'il a trompée, hypocondriaque, râleur. « Roi des entreprises nébuleuses », il visite en ronchonnant le camp polonais d'Auschwitz-Birkenau : une idée de sa jeune nièce, qui veut en savoir plus sur ses grands-parents juifs hongrois morts en déportation. Les Popper débambulent dans une sorte de parc d'attractions, les visiteurs y font des selfies devant les wagons plombés. Des Israéliens s'y promènent « en toga enveloppés dans leur drapeau ». Dans la salle de gaze, on se prend le bec à propos de Lara Fabian. Dehors, « les barbelés sont faux, les pylônes sont d'époque, mais ils rouillent ». Au musée du camp, rétif à « ces furieuses injonctions de mémoire », Serge avale des cachets. Claustrophobe ! A Cracovie, il est accablé par les « ca-



PANCHO

lèches blanches en file attelées à des chevaux assortis et conduites par des semi-putes clopant en tenue de rodéo ».

La famille, ici, n'est pas un bloc de conformisme qu'on pourrait haïr. C'est un grand vide, un marécage, un trou noir qui ne renvoie rien et pompe toute énergie (« Notre mère s'était appliquée à n'être le maillon d'aucune chaîne »). Même Auschwitz ne lui confère

aucune substance. Le seul être qui pourrait en être le centre, c'est Serge, mais il est lui-même en voie d'effondrement. Son frère Jean, le narrateur, qui pourrait jouer les conciliateurs, passe pour un « défenseur d'ineptes valeurs familiales ». Serge n'en démord pas : « Les enfants sont l'attachement le moins vertueux. Ça ne vaut rien. Et la famille idem. » Les Français ? « Ce peuple emmaillotté dans la vertu me débecte. » La nièce Joséphine suit une « formation sourcils », et le neveu Victor a un projet de « fast-food fusion ». Vite, un cachet de Xénotron !

On imagine ce qu'un Houellebecq en forme pourrait en faire, loin des afféteries, des digressions et des exercices de style. Les seuls moments toniques sont les dialogues (saignante scène de ménage !), où Reza se souvient qu'elle est bonne dramaturge. Quoique monter au théâtre une visite sarcastique à Auschwitz, par les temps qui courent, ce n'est pas gagné...

Frédéric Pagès

● Flammarion, 240 p., 20 €.

Ni présent ni futur

Les Roses noires de Gérard Mordillat

Le « monde d'après », c'est donc cela ? L'eau est plus précieuse que le pétrole, on n'a plus grand-chose à se mettre sous la dent, une moitié de la planète est dévorée par les flammes, l'autre submergée par la montée des eaux, la population est divisée entre « Indésirables », « Inutiles », « Servants », « Sachants », « Possédants », « Puissants » et « Dominants ». Milices, flics et militaires en meutes épient, traquent, bastonnent, emprisonnent, tuent. Un pouvoir anonyme a installé comme régime universel le « fascisme du futur »... Bref, « nous sommes en guerre », comme disait l'autre, et on n'en sort pas.

Sur cette Terre qui meurt, ils sont quelques-uns à tenter de survivre. Ils savent leur résistance vaine et nécessaire à la fois. A l'image de ces points rouges barbouillés à la craie ou à la peinture sur les murs des cités en ruine. Personne ne sait qui en est l'auteur, personne ne sait non plus à quoi ils servent. C'est d'ailleurs ce qui intrigue tout le monde, dominants comme résistants. Ou comment la sim-

plicité d'un geste et son apparente inutilité peuvent bousculer le monde...

Gérard Mordillat n'a plus à prouver ses talents de narrateur, de tresseur de portraits, d'échafauder d'intrigues. Sa narration chronologique, haletante et sans chapitres, tient à la fois du traité politique, d'un évangile selon saint Gérard, d'un mélo façon grand spectacle et d'un « 1984 » téléporté d'un siècle. Avec cette apocalypse new-look, l'auteur de « Jésus contre Jésus » aime à rappeler que le monde d'après est né dans les cendres de celui d'aujourd'hui : il est question de couvre-feu, de confinement, de virus, de manifestants éborgnés et, bien évidemment, du fameux Conseil (de défense ?) où le Dominant des Dominants prend seul les décisions. Vu la manière dont se termine son récit, on le soupçonne d'avoir déjà en tête la suite de cette guerre civile « contre la violence capitaliste, l'arrogance bourgeoise cléricale et fasciste ».

Même si ça ne devrait pas être de tout repos, on a envie de connaître le monde d'après-après.

Didier Hassoux

● Albin Michel, 330 p., 19,90 €.



Le fer et les bronzes

Les Statues de la discorde

par Jacqueline Lalouette

QUELLE épidémie ! La vague de destructions des statues de racistes et d'esclavagistes qui, aux Etats-Unis, a suivi l'assassinat de George Floyd par un flic a déferlé sur le monde. Dans les départements français des Amériques, bronzes et marbres ont été, à leur tour, déboulonnés, notamment l'effigie de Joséphine de Beauharnais, accusée d'avoir obtenu de Bonaparte le rétablissement de l'esclavage. Bizarrement, les statues du père de la seconde abolition, Victor Schœlcher, érigées à la Guadeloupe et à la Martinique, ont également roulé dans la poussière au nom d'une nouvelle « vérité » historique : Schœlcher n'aurait été qu'un vulgaire récupérateur. Une plaque d'une rue Victor-Hugo a été arrachée à la Martinique. Son crime : avoir prononcé, au cours d'un banquet, un hommage au chantre de l'abolition.

L'historienne Jacqueline Lalouette, qui en a établi une recension impressionnante, ne cache pas son malaise devant ces actes de radicalisation. Certes, en France et même en Europe, les statues des personnages honnis n'ont pas bougé

de leur piédestal. Elles ont seulement été maculées de peinture rouge. Mais certains attentats à la bombe de Ripolin relèvent d'un maculage assez infantile. Un exemple au hasard : Colbert. Et d'une, celui-ci n'a ni écrit ni même signé le Code noir, motif de sa punition. Et de deux, de nombreux historiens, tel Marcel Dorigny, jugent que, dans le climat de l'époque, le Code noir représentait plutôt une avancée : « La loi, c'est-à-dire le roi, s'interpose entre l'esclave et le maître, limitant le pouvoir arbitraire de ce dernier. »

Autre sujet de controverse : les colonialistes. Pour un Bugeaud, qui tira sa gloire de massacres abominables, d'autres méritèrent le bronze pour des actes exceptionnels, comme Faïdherbe, qui sauva Lille de l'occupation prussienne, et Gallieni, pour ses taxis de la Marne. Faut-il les déboulonner ou graver sur leur piédestal des exploits jusqu'à présent inavoués ? Jacqueline Lalouette laisse, prudemment, la réponse au philosophe Frantz Fanon : « N'ai-je donc sur cette terre qu'à venger les Noirs du XVII^e siècle ? »

Une statue pour Fanon !

Alain Guédé

● Passés composés, 239 p., 17 €.

La Voie aux Chapitres

La Mère noire

de Jean-Bernard Pouy

et Marc Villard

CLOTILDE, ça promet. Lors d'une visite scolaire au musée d'Orsay, la gamine explose devant « Le Déjeuner sur l'herbe », de Manet : entourée de messieurs habillés, une femme nue. « Stupeur, elle se plante devant tous les autres spectateurs, torse nu, avec, marqué à même sa peau blanche et sur sa naissance de seins : “A poil les hommes !” » Cette « Femen prépubère » tente même de maculer à la bombe à peinture la femme nue du tableau. Après ce coup fumant, les mères de ses copines la boycottent (« C'est pas demain qu'elles allaient m'inviter à la tagada-boum-boum-pyjama-party des anniversaires de leurs pisseuses »).

Redoutables caïmans de la série noire et du polar français, toujours en forme, Pouy et Villard écrivent à quatre mains. A part le musée, il y a une banque, un braquage, un cadavre. Au fait, où est la daronne à Clotilde ? En Inde, paraît-il. Tu parles... **F. P.**

● Gallimard, 160 p., 15 €.

L'avènement du fantôme

par Kévin Cappelli

LA VAGUE SPIRITE partie des Etats-Unis arrive en Europe dans les années 1850-1860. Elle ne touche pas les plus ignares : philosophes et savants s'y intéressent, notamment en France, où Camille Flammarion et Henri Bergson font tourner les gérigons. Sans oublier le grand Victor (Hugo).

Très documenté, cet aperçu de la « spectralité », nourri de références philosophiques, rappelle que « les pratiquants du spiritisme se recrutent princi-

palement dans les milieux progressistes et socialistes », par exemple dans les rangs de la Ligue française de l'enseignement, qui défendait alors l'école laïque. La communication entre les vivants et les morts était censée constituer le « prélude d'une harmonie universelle entre tous les esprits ». Ces forces occultes, où les médiums jouaient le rôle de conducteur (au sens physique), étaient elles plus incroyables que les merveilles de l'électricité ? En 1844, rappelle Kévin Cappelli, est installée la première ligne de télégraphe électrique aux Etats-Unis. Le spiritisme, un truc de branches... **F. P.**

● Apogée, 84 p., 11 €.

A la machine

de Yamina Benahmed Daho

QUI se souvient aujourd'hui de Barthélemy Thimonnier, l'inventeur de la machine à cou-

● Gallimard, 176 p., 18 €.



● **RUTH ELKRIEF**, la présentatrice vedette de BFMTV, est en train de négocier avec des avocats son départ de la chaîne d’info. Apprenant que « Le Canard » allait cancaner sur le sujet, BFM et sa journaliste ont balancé mardi (9/2) un communiqué racontant combien ils se séparaient dans la joie et la bonne humeur. Elkrief, qui n’était pas au mieux avec le dirlo général, Marc-Olivier Fogiel, avait déjà réduit la volure à la rentrée, en lâchant sa quotidienne de 19 heures pour son interview du week-end « Ruth Elkrief, le rendez-vous ». Un show dont elle a subitement disparu à la mi-janvier et qui a été remplacé par « Apolline de Malherbe, le rendez-vous ».

Son émission faisait pourtant causer, comme, le 13 novembre, avec l’interview très agitée de Sarkozy, que Ruth Elkrief avait à moitié traité de « voyou ». Ce jour-là, elle avait réalisé une audience de **553 000 téléspectateurs (2,5 % du public)**. En créant son émission du week-end, la journaliste avait également assuré vouloir « préparer l’élection présidentielle ». Et ajouté : « J’aurai plus de temps et plus de recul. » Le recul est spectaculaire !



● **ALAIN DUHAMEL**, en revanche, n’est pas menacé, à BFMTV. Il est même célébré par la concurrence. Il était l’invité de « 20h30, le dimanche », sur France 2 (7/2), où il s’est lancé dans un grand numéro d’auto-congratulation, vantant particulièrement son flair présénel : « Je repère assez vite ceux qui ont des chances d’éclore comme candidats. » Delahousse a eu l’impolitesse de lui faire remarquer qu’il n’avait pas vu venir Macron... « Le Canard » se fait un devoir de rappeler aussi qu’en janvier 2006 Duhamel avait écrit un ouvrage majeur, « Les prétendants 2007 » (Plon), dans lequel il avait juste oublié... Ségolène Royal. Un an plus tard, en février 2007, au moment de la réédition du livre, Duhamel avait dû se fendre de cet avant-propos : « Cela a été une erreur de ne pas consacrer un chapitre à Ségolène Royal dans l’édition originale des “Prétendants 2007”. Ce serait une faute de réitérer cette omission à l’occasion de la publication de cette galerie de portraits des principaux présidentiables en édition de poche. »

Une fois Ségolène candidate, c’est sûr, le « repérage » était plus facile !

Le Canard enchainé

1,50 € (TVA 2,10 %)
01.42.60.31.36
redaction@lecanardenchaine.fr
173, rue St-Honoré - 75001 Paris
www.lecanardenchaine.fr

SAS Les Éditions Maréchal- Le Canard enchainé
Capital : 100 000 € (durée : 99 ans)
Président : Michel GAILLARD.
Directeur général délégué et directeur de la publication : Nicolas BRIMO.

Principaux associés : Michel GAILLARD, André ESCARO, Nicolas BRIMO, Erik EMPATAZ et des salariés du journal.
Rédacteurs en chef : Erik EMPATAZ, Jean-François JULLIARD.

Fondateurs : Maurice et Jeanne MARÉCHAL.
Anciens directeurs : R. TRÉNO et André RIBAUD.

Composition : Publications-Élysées, Paris.
Impression : P.O.P., Paris - M.O.P., Vitrolles, C.I.L.A., Heric, Nancy-Print.
Diffusion : France Messagerie.

N° CPPAP : 0123 C 82612 - ISSN 0008-5405

Les manuscrits et documents non utilisés ne sont pas restitués.

abonnements

01.42.60.75.16
abonnements@lecanardenchaine.com

Sur notre site : www.lecanardenchaine.fr

Par courrier :
45, avenue du Général-Leclerc
60643 Chantilly Cedex

FRANCE MÉTROPOLITAINE 1 AN

- Formule papier 60, 00 €
- Formule papier + numérique 72, 00 €
- Formule numérique 50, 00 €
- Formule intégrale 92, 00 €

(Édition papier + numérique et Les Dossiers)

POUR LES AUTRES PAYS

Nous consulter ou rubrique FAQ sur notre site



La Boîte aux Images

L'ombre de l'homme

LE MARDI 26 août 2014, devant un micro dressé sur le perron de l’Élysée, Jean-Pierre Juyet a commis une erreur humaine : laisser parler son cœur. Secrétaire général de la présidence de la République française, l’énarque sacrifiait alors à l’annonce du nouveau gouvernement de François Hollande.

D’un ton monocorde, sans effet, comme le veut la tradition, le « SG » venait d’annoncer le maintien aux affaires de Laurent Fabius, de Ségolène Royal et de Christiane Taubira, avant de donner le nom du nouveau ministre de l’Economie, de l’Industrie et du Numérique. Et, alors, son visage s’est illuminé. Un sourire ravi, gourmand, un regard ému, pétillant et fier. « *Emmanuel Macron !* » a lancé Juyet, comme un juré du Festival de Cannes annonce avec bonheur la victoire de son acteur favori.

Vie de Château

C’est Juyet qui avait glissé à Hollande le nom de son jeune ami, ancien inspecteur des Finances comme lui, mais encore inconnu. C’est lui qui allait placer le nouveau ministre à un poste où il pourrait observer et apprendre les rouages de l’Etat.

Ce sourire ravi ? *« C’était une sorte de faute, par rapport au protocole et à la fonction »,* admet aujourd’hui l’ancien secrétaire général, *« parce que ça ne se fait pas et ça ne s’est jamais fait »*.

Depuis de Gaulle, qui estimait que le secrétaire général devait *« être au centre de tout et au courant de tout »*, il est demandé à ce collaborateur d’exister tout en n’en laissant rien paraître. Aucun texte officiel ne prévoit l’existence ou les attributions du secrétaire général de l’Élysée. Chaque président de la République a ainsi pu offrir à ce bras armé, largement

méconnu du grand public, une place qui lui était exclusive. Nicolas Sarkozy, rompant avec la tradition de discrétion, allant même jusqu’à faire de Claude Guéant son porte-parole et son envoyé spécial en missions délicates – infirmières bulgares –, irritant à la fois son Premier ministre et son ministre des Affaires étrangères.

Pour la première fois, sept anciens secrétaires généraux de l’Élysée racontent la vie du Château. Pas tout, évidemment. Une confiance d’airain a lié ces hommes à leurs amis devenus chefs d’Etat. Et tous se sentent encore tenus par une forme de loyauté, même s’ils balancent un peu quand même.

Le 3 octobre 1980, une bombe explose devant la synagogue de la rue Copernic. Jacques-Henri Wahl implore le président Giscard d’Estaing de rentrer d’urgence à Paris. VGE, qui chasse à Chambord, lui répond élégamment : *« Vous êtes sensible à ça, hein ? »* Wahl est fils de déporté. Giscard ne rentrera pas. Le lendemain, Mitterrand mettra son chapeau noir et se mêlera aux kippas. Hubert Védrine, lui, achetait secrètement des jouets pour Mazarine. Et Guéant raconte en riant comment il a organisé le mariage de Sarkozy, dans le Salon vert de l’Élysée.

Conseillers, inspirateurs, confidents, sapseurs de ministres ou sabreurs de petits marquis, tous ont été au plus près du premier magistrat du pays, qui les a tantôt écoutés, parfois éconduits. Peu importe, car, au dernier jour de son exercice, alors que les courtisans virevoltent déjà autour du prochain locataire de l’Élysée, le secrétaire général de celui qui s’efface devient un compagnon de crépuscule...

Sorj Chalandon

● « L’Homme du Président », de Vincent Martigny et Joseph Beauregard, le 14/2 à 22 h 40 dans « La Case du siècle », sur France 5.

A travers la Presse déchainée

Tempête sur la Baltique

Dans « 20 Minutes » (4/2), à propos d’un documentaire :

« On vous laisse avec la tristesse, il y a vingt-cinq ans, de la chienne labrador de François Mitterrand, Baltique, tout aussi touchée que les poches du Président. »

Hélas ! depuis, certains proches ont retourné leur veste !

Tournons la page !

Sur « francetvinfo.fr », dans la rubrique Provence-Alpes-côte-d’Azur (3/2), à propos d’inondations :

« Une reconstruction com-

Sur l’album de la Comtesse

MOCHES PAINS DE BRUTES

Douze dans les bagarres et rixes poussées : des gueux tricaracs qui furent dans bien des coups pratiquent l’insulte quand ils encaissent et attrapent mal au foie dès qu’ils prennent un gnon. Les pires sont en nage. Et les juges qui luttent loupent bien trop de crimes de parents acculés dont l’aveu est crié.

● **LECTEURS :** « *Véran lit.* » – « *La France dans l’attente.* » – « *Véronique le pend.* » – « *Ceux du hameau abusaient de l’Adèle ?* » – « *La concorde des dix.* » – « *On offre des nylons sans déchet.* » – « *Les congés pointent !* » – « *À l’école, on pense sur les écrits et on se débrouille pour tracer.* » – « *Quels pieux curés !* » – « *Votre pneu est là.* ».

● **LU :** « *Ce Darmanin poursuit des dealteuses et on voit ce Darmanin valser.* » – « *Communiquer sans sanction.* » – « *Vaccins pour amateurs de luges.* » – « *Foire des potions : drogue et mise au pas.* » – « *Esther paumée et félonies à Ston.* » – « *Oh, des Bleus ados raquent sans thunes ni câlins !* Pintons et rêvons d’essais ! »

Revue des Petites Perles

Piqué dans « Sud Ouest » (31/1) :

« Romain Armand ouvre le score suite à une merveille de centre de Romain Armand. »

C’est ce qui s’appelle jouer perso !

Ramassé dans « Le Pen-thièvre » (4/2) :

« Une automobiliste de 2 ans qui se rendait au travail a percuté un sanglier. »

Si jeune et déjà libérée par la lecture de Simone de Bavoiv ?

Pan sur le bec !

Vae victis ! « Malheur aux vaincus » n’est pas une parole de Romain, contrairement à ce qu’a affirmé « Le Canard » (27/1). On la doit à Brennus, le chef gaulois alourdissant le tribut que devait lui payer Rome vaincue. Par Toutatis, le coupable paiera sa tournée de cervoise dès que possible !

Prises de Bec

Mario Draghi

La loi du coffre et de la demande

L’ancien banquier central européen vient d’être appelé par le président italien pour former un gouvernement et est en passe d’y parvenir.

ON EST PRIÉ de s’incliner, de dégager le passage, de tenter, pour quoi pas, une révérence, fût-elle un peu gauche : Mario Draghi, ancien patron de la Banque centrale européenne, de la Banque d’Italie, du Trésor italien, accepte de mettre les mains dans le cambouis. C’est le président de la République, Sergio Mattarella, qui a annoncé, sur un mode extrêmement solennel, l’avènement d’*« un gouvernement de haut profil sans lien avec les partis »*.

C’est bien aimable à lui, et c’est une sacrée prise de risque : il n’a jamais croisé un électeur. Du très chic collège jésuite où il s’est formé, en y côtoyant l’élite de sa génération, en passant par Bruxelles, le Vatican, où il a depuis toujours ses entrées – le pape l’a fait nommer à l’Académie pontificale des sciences sociales –, et Goldman Sachs à Londres, le grand homme est plus habitué aux limousines à vitres teintées qu’aux marchés aux poissons, ayant peu fréquenté les gueux. On imagine l’ampleur du sacrifice.

Selon la formule consacrée, il a accepté *« avec réserve »* de former le futur gouvernement de la République italienne. *« De*

l’avis général, Draghi, soutenu par la gauche, par Forza Italia, le parti de Berlusconi, par une partie du Mouvement 5 étoiles et par la Ligue de Matteo Salvini va recueillir la majorité des voix des parlementaires », estime Pierre de Gasquet, longtemps correspondant des « Echos » à Rome.

Il va donc avoir les mains libres pour gouverner, car, après avoir choisi Berlusconi et ses soirées « bunga-bunga », Matteo Renzi, le jeune premier ramenard qui collectionne les fausses promesses, Giuseppe Conte, accusé d’avoir un profil « de notaire » et de manquer de vision, les Italiens vont tester l’homme providentiel.

Fiesta sur le “Britannia”

Draghi n’est pas du genre à se déboutonner. Il n’accorde jamais d’interview sur sa vie personnelle, sourit quand il se brûle, ce qui lui donne une aura considérable dans le petit milieu des financiers de haut vol. Draghi, diplômé du prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT), est forcé-ment sérieux.



Le Théâtre

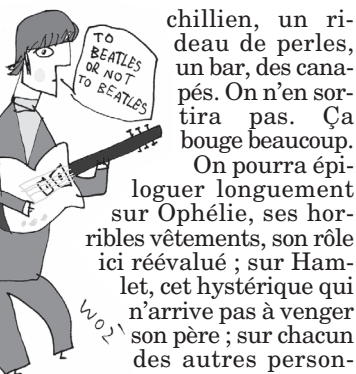
Hamlet

(Du Shakespeare et du meilleur)

DHABITUDE, Gérard Watkins met en scène ses propres textes. Là, pour la première fois, non. Il s’attaque à « Hamlet ». L’a retraduit. Pas une mince affaire. Y est allé sans garde-fou, si l’on peut dire, à propos de cette histoire de dingue. S’est laissé happer par l’énergie du grand William, son jaiissement permanent.

Traduire un texte, c’est forcément s’y enfoncer, s’en pénétrer, se laisser envahir par lui, le défier, le dompter, se l’approprier. Watkins, on le sent tout au long des trois heures du spectacle, l’habite, son « Hamlet ». Le tient, le fait sien. S’inscrit dans la tradition, la bouscule (bousculer « Hamlet », c’est une tradition). *« Il y a chaque année quelque part dans le monde une femme qui joue “Hamlet” »,* note-t-il. Il a confié le rôle de Hamlet à Anne Alvaro, sa complice de longue date. Elle est royale, forcément. Il faut l’entendre tirer du fond de sa poitrine cette voix d’outre-tombe qui donne cet ordre à Marcellus et à Horatio : *« Jurez »*. Elle surprend, émeut, trouble.

Elle n’est pas la seule. Les neuf autres comédiens sont tout sauf des figurants. Ils font troupe, de Salomé Ayache à David Gouhier en passant par Fabien Ocrier. Sans oublier Watkins lui-même, qui s’est attribué le rôle du roi Claudius, l’assassin, le jouisseur, le cynique. Sa composition est un régal : un tordu de grande envergure, toujours de guin-



chillien, un rideau de perles, un bar, des canapés. On n’en sortira pas. Ça bouge beaucoup.

On pourra épiloguer longuement sur Ophélie, ses horribles vêtements, son rôle ici réévalué ; sur Hamlet, cet hystérique qui

n’arrive pas à venger son père ; sur chacun des autres person-

Au tableau !

C’EST un beau tableau. Pondu par les services du ministère de la Culture. C’est qu’on ne chôme pas, chez Bachelot. Tout est fermé, théâtres, cinémas, musées, mais ça cogite dur. On prépare la reprise.

Ce tableau présente le « *dispositif de reprise et de réouverture graduée pour les ERP* (établissements recevant du public) *culturels* ». Il y a sept stades, déclinés sur deux colonnes. A gauche, les « *activités possibles* ». A droite, les « *modalités* ». Le stade zéro, où nous sommes, est défini ainsi : « *période de fermeture au public* ».

Seuls les professionnels peuvent aller et venir. Suivent les autres stades. Stade 1, les

écoles s’ouvrent un chouia aux activités culturelles. Stade 2 : réouverture avec couvre-feu à 18 heures ou à 20 heures. Stade 3 : couvre-feu démarrant à 21 heures. Stade 4 : fini le couvre-feu, mais on reste assis. Stade 5 : assis, debout, comme on veut, mais « *sous condition* » (gel, masque, jauge réduite, TousAntiCovid, etc.). Stade 6 : retour à la normale.

Censé permettre aux professionnels nageant aujourd’hui dans le brouillard d’y voir enfin clair, ce tableau est certes formidable. D’ailleurs, ils ont été invités à mettre la main à la pâte, ça c’est du participatif ! Il y a juste un hic : comment passera-t-on d’un stade à un autre ? Selon quels critères ?

plus bénéficié à l’envolée des prix de l’immobilier qu’à la croissance et à l’investissement. Draghi est le véritable auteur de la formule « quoi qu’il en coûte », qu’il utilisa pour sauver la monnaie unique. *« Rien d’original là-dedans : Draghi fait comme il a toujours fait, il suit l’air du temps. Il n’a fait que copier la politique de la Réserve fédérale américaine »,* tacle un banquier.

Le pouvoir de Goldman Sachs

Le mandat de Draghi à la tête de la BCE a fait oublier son petit passage chez Goldman Sachs entre 2002 et 2005. En tant que vice-président Europe, a-t-il vraiment pu ignorer que ses équipes étaient fort occupées à maquiller les comptes publics de la Grèce et à créer des produits financiers allégeant sa dette pour présenter à l’Europe un bilan acceptable et entrer dans la zone euro ? Interrogé sur le sujet au Parlement européen, il a nié mais n’a pas convaincu tout le monde. *« Draghi est très représentatif du pouvoir de Goldman Sachs en Italie, où ils ont recruté au plus haut niveau : Romano Prodi, ancien président de la Commission européenne, et Mario Monti, ancien président du Conseil »,* rappelle le journaliste Marc Roche, auteur de « La Banque : comment Goldman Sachs dirige le monde ».

Cette proximité de Draghi avec les banques d’affaires avait fait s’étrangler de rage l’ancien président de la République Francesco Cossiga : *« Il bradera l’économie italienne à des banquiers d’affaires. »* Le grand homme n’en a cure. Cossiga est mort, on l’appelle au secours, on lui dit qu’il a raison. Merci d’être là, maestro. Voilà pourquoi il arrive si décontracté. Sur les photos récentes, il sourit presque.

Anne-Sophie Mercier

nages, et leur réinterprétation. Mais quelque chose plane au-dessus de la pièce, qui devait être donnée à la Tempête du 14 janvier au 14 février et n’a pu être jouée que deux ou trois fois devant une poignée de professionnels : l’annulation, la disparition.

Sera-t-elle ou non programmée en avril à la Comédie de Caen ? Reviendra-t-elle en juin à la Tempête ? Tout ce travail, cette ferveur, pour rien ? *To be or not to be* : c’est le destin de ce « Hamlet », et du théâtre aujourd’hui. Vertigineux.

Jean-Luc Porquet

● Vu à la Tempête, à la Cartoucherie, à Paris.





Les patrons des restaurants ouverts clandestinement se défendent :
“On ne sert...”

Le Canard enchaîné

... que des plats de résistance !



Directeur : Nicolas BRIMO.

La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas.

Rédacteurs en chef : Erik EMPTAZ, Jean-François JULLIARD.

VITE DiT !

SUR L'AIR bien connu de « Ça ira mieux demain », propre à remonter le moral des troupes, « Le Figaro » (6/2) annonce, certes, que « la France a détruit 360 000 emplois en 2020 », mais le journal ajoute que « des centaines de milliers de postes [seront] à pourvoir cette année et les années suivantes ». Rien que dans le secteur des services à la personne, « 500 000 emplois [seront disponibles] dans les cinq ans à venir ».

Il n'y a plus qu'à patienter.

DE TOUTE ÉVIDENCE, le procès en destitution de Trump devant le Sénat des États-Unis, pour avoir incité ses troupes à envahir le Capitole, va échouer. D'ailleurs, si l'on en croit les gazettes, Biden n'était pas très chaud pour cette mise en accusation qui sent trop l'acharnement.

En revanche, « Les Echos » (5/2) signalent une péripétie qui annonce peut-être le tout début des ennuis sérieux pour l'ancien président. « Sortie en toute discrétion pour l'ex-banquière de Donald Trump », écrit le journal.

Cette dame, Rosemary Wraiblich, a été virée, la semaine dernière, de la filiale new-yorkaise de la Deutsche Bank. Il lui est reproché d'avoir monté diverses opérations tordues pour le compte de Trump. Et, en particulier, l'achat d'une propriété appartenant au genre américano-israélien de Donald, Jared Kushner. C'est également elle qui a facilité les prêts contractés par Trump auprès de la Deutsche Bank pour plus de 300 millions de dollars.

Qu'il n'a pas encore remboursés.

VATICAN : LA PREMIÈRE FEMME NOMMÉE À LA CURIE ROMAINE...



« **M**AIS que diable allait-il faire dans cette galère ? » On pourrait poser la question à Josep Borrell, le chef de la politique étrangère de l'Union européenne. La semaine dernière, le malheureux diplomate est allé à Moscou faire les gros yeux aux dirigeants russes pour la répression des manif en faveur de Navalny.

Non seulement le ministre des Affaires étrangères de Poutine l'a envoyé promener, mais, au beau milieu de la visite de Borrell, trois diplomates européens ont été expulsés de Russie. Explication de cette humiliation : Poutine ne se soucie guère des protestations de l'Europe car celle-ci, comme l'écrit « Le Monde » (5/2), est « divisée face à la Russie ».

Certains des Vingt-Sept, notamment la France, souhaiteraient, comme les États-Unis, que la construction du gazoduc russe Nord Stream, qui doit relier la Russie à l'Allemagne, soit définitivement interrompue. Mais Angela Merkel ne veut pas renoncer à cet accès direct au gaz russe.

Et, pour Poutine, c'est l'essentiel.

SAINT-VALENTIN PARTICULIÈRE, CETTE ANNÉE



Un protocole dur à avaler

« **C**E DOCUMENT est dangereux et criminel, il n'y a pas d'autre mot. » Le 2 février, un tweet alarmant d'un chef de clinique en infectiologie à l'hôpital Bichat mettait en garde les malades touchés par le Covid-19. Et plus particulièrement les internautes qui seraient tombés sur un prétendu protocole antiviral bricolé par un collectif baptisé « Coordination santé libre » et balancé sur le Net. « Si vous voulez diminuer votre risque de développer une forme sévère de Covid-19 et ne pas souffrir d'effets indésirables potentiellement graves, ne sui-

vez surtout pas cette folie », écrivait encore le médecin. En fait, un « traitement ambulatoire » non scientifiquement reconnu, qui prétend traiter quatre types de maladies infectées, de l'asymptomatique au cas le plus grave.

Pour les symptômes légers, le « protocole » prévoit un coûteux mélange de vitamines, d'antibiotiques, de compléments alimentaires, d'acupuncture et d'homéopathie. Alors qu'isolement et repos sont généralement conseillés. « De la poudre de perlimpinpin », persifle le chef de service en immunologie à la Pitié-Salpêtrière.

La fleur au Vucic

EN VOILÀ un qui n'est pas sectaire : tout vaccin lui est bonheur. Chinois, russe, américain, allemand... Le président serbe, Aleksandar Vucic, en a commandé à tous les fabricants ou presque de la planète : Pfizer, Gamaleïa (Spoutnik V), Sinopharm. Le vaccin chinois, en particulier, il y croit, même si Pékin considère comme secret d'Etat les chiffres sur son efficacité et ses possibles effets secondaires. Et que beaucoup de Serbes n'ont pas envie de servir de cobayes...

A Belgrade, où on attend toujours les doses promises par

l'Union européenne, une feuille pro-gouvernementale s'extasie (« Les Echos », 8/2) : « **Vucic, Poutine et Xi sont en train de sauver la Serbie.** » Aleksandar le Grand fanfaronne : « J'ai écrit à Xi Jinping en octobre, et le prix a été considérablement abaissé (...). Quand vous verrez le prix, vous ferez construire un monument à ma gloire. » Et d'ajouter cette phrase à inscrire d'urgence au programme des études de médecine : « **Le meilleur vaccin est celui qui est disponible.** »

Et, accessoirement, qui protège...

Par ici les liquidités !

PENDANT que les 89 300 salariés de Suez tremblent pour leur sort, d'autres se frottent les mains : les banquiers et les avocats d'affaires. Pour eux, c'est clair comme de l'eau re-cyclée : plus la tentative d'OPA de Veolia sur son concurrent Suez traîne en longueur, plus ils empochent de substantielles commissions.

On ne compte plus les épisodes et les rebondissements judiciaires depuis qu'Antoine Frérot, le pédé-gé de Veolia, a annoncé, le 31 août, vouloir absorber Suez. En toute amitié, bien sûr. Le blitzkrieg ayant échoué, place au corps-à-corps.

Frérot, qui a déjà récupéré les 30 % de capital de Suez vendus par Engie, ne veut pas lâcher le morceau. Il a donc déposé, le 7 février, une offre pour les 70 % restants.

Clap de fin ? Sûrement pas. Il faudra encore que les actionnaires de Suez se prononcent, lors d'une assemblée générale, pour ou contre l'offre de Veolia. Si Frérot l'emporte, il faudra ensuite compter, au bas mot, entre quinze et dix-huit mois pour que Bruxelles donne son feu vert assorti d'une liste de pans entiers d'activités de Suez à céder pour des questions de concurrence. A côté, le tri des déchets devient un jeu d'enfant !

Si les actionnaires optent pour le plan B, celui présenté par le management de Suez en collaboration avec les fonds d'investissement Ardian et GIP, le calendrier sera raccourci. Mais il ne préjuge en rien du maintien de l'intégrité du groupe. Car il faudra bien que les fonds rentabilisent leurs investissements. Au milieu de ce champ de ruines, Bruno Le Maire peut toujours s'égo-siller (Europe 1, 8/2) : « Cette

opération entre deux champions industriels français ne peut réussir que si elle est amicale. » Taratata. C'est passer sous silence le fait que c'est l'Etat, actionnaire d'Engie, qui a ouvert la boîte de Pandore, en cédant sa participation de 30 % dans Suez pour 3,4 milliards d'euros. Parfois, il faut se méfier de ses plus vieux amis...

O. B.-K.

Haineux soit qui mal y pense

AH, LA CONVIVIALITÉ des réseaux sociaux ! Ah, le plaisir d'échanger au sein d'un groupe qui partage le même point de vue que soi ! Depuis 2019, Facebook favorise les discussions de ses 2,6 milliards d'utilisateurs. On peut se retrouver par affinités dans des sortes de clubs pour débattre gentiment avec des gens aussi sectaires que soi.

Il y a des millions de petits groupes sympas, sur Facebook. Le Kayleigh McEnany Fan Club, par exemple, qui fait référence à l'attachée de presse de Trump, échange des menaces de mort contre les militants du mouvement Black Lives Matter. Des petits groupes comme ça, ou d'autres qui organisent des marches sur le Capitole, il y en a une tripotée sur le réseau. « 70 % des 100 groupes civiques américains les plus actifs sont jugés non recommandables au regard de la haine, des fausses informations et du harcèlement », jugent eux-mêmes les chercheurs de Facebook, c'est dire...

Les appels au meurtre ou à l'insurrection, notez bien, ne nuisent pas aux affaires. La firme californienne, en 2020,

Le cri de la Joconde

L EST TERRIBLE, le cri de la Joconde le soir au fond du Louvre. Elle se retrouve toute seule. Pas un chat. Le plus beau tableau du monde est interdit à tout le monde. Même aux Parisiens. Ce serait pourtant l'occasion d'aller la visiter en famille, sans la foule internationale, sans la forêt de bras dressés surmontés d'un portable en surchauffe.

Les directeurs des musées de France n'en peuvent plus. On se bouscule dans les supermarchés, mais tous les lieux de culture sont bouclés à double tour, sans nuance, sans stratégie, de celui qui fait deux

entrées et demie par jour au Louvre, embouteillé en permanence. On se croirait sous Brejnev.

La semaine dernière, ils ont fini par supplier la ministre Bachelot : « **Laissez-nous ouvrir nos portes pour une heure, un jour, une semaine, un mois, même si nous devons les refermer en cas de nouveau confinement ou de renforcement des mesures sanitaires.** » Et plusieurs pétitions en ce sens ont circulé.

Les idées ne manquent pas : appliquer les mêmes protocoles que dans les églises, qui ont rouvert, elles après vérifi-

cation des règles d'aération et de filtration par les autorités compétentes, régionaliser en tenant compte des zones où le virus circule moins, etc.

La ministre a fini par réagir. Lundi matin, elle a assuré sur BFM que la réouverture des monuments et des musées pouvait être « possible ». Et même que, quand la décrue des contaminations aurait commencé, ça pourrait « arriver assez vite ». Génial ! Inventif ! Proactif ! Convaincant ! Volontariste !

La Joconde en est restée bouche bée.

J. C.

Les juges ont trop chaud

CERTES, ce n'est pas le tribunal administratif de Paris qui va sauver la planète du réchauffement. Certes, quand les quatre associations, après avoir réussi à faire condamner l'Etat par ce tribunal pour « carences fautives dans le respect de ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique », clament haut et fort qu'il s'agit d'« une victoire historique pour le climat », elles en font un peu beaucoup. Certes, qu'en plus de notre affaire à tous Greenpeace, Oxfam, la fondation Hulot aient aussi cosigné le recours devant les juges administratifs est distrayant, vu que Hulot a été aux manettes du ministère de l'Ecologie un an, trois mois et dix-huit jours...

Mais c'est de bonne guerre. En signant l'accord de Paris sur le climat, l'Etat avait pris des engagements fermes. Il avait promis juré écrit qu'il ferait baisser par étapes, dûment détaillées, les émissions de CO₂, de manière à atteindre l'objectif affiché, la fameuse neutralité

carbone, en 2050. Mais, comme vient de le remarquer le tribunal en s'appuyant sur les chiffres établis par le Haut Conseil pour le climat, il ne s'est pas vraiment démené. Il a régulièrement dépassé les plafonds d'émission qu'il s'était fixés...

Que ce jugement tombe juste au moment où le projet de loi sur le climat vient sur le tapis, voilà qui la fiche mal. Bien sûr, les juges administratifs n'ont condamné l'Etat qu'à une amende symbolique de 1 euro. Mais, comme le dit dans « Les Echos » (4/2) Marta Torre-Schaub, directrice de recherche au CNRS, ces procès climatiques de plus en plus nombreux (on en compte pas moins de 1 550 dans 38 pays) « obligent les gouvernements à aller au-delà des effets d'an-

Vraiment ?

J.-L. P.

Pernaut future

L ÉTAIT irremplaçable, il était exceptionnel, un monument du journalisme et de la télé... Mais comment allait-on pouvoir se passer de Jean-Pierre Pernaut ? Quelques semaines après son départ, on a déjà la réponse. Tout va bien, merci. La France est encore debout.

Il était tellement irremplaçable que sa remplaçante, Marie-Sophie Lacarrau, l'écrase. En janvier, l'audience du 13 heures de TF1 a bondi : 5,8 millions de téléspectateurs, soit 42,6 % du public pour Lacarrau ; contre 4,9 millions de personnes et 41,3 % d'audience un an plus tôt, en janvier 2020, pour Pernaut. Cela fait quand même 900 000 téléspectateurs de plus chaque jour. Espérant secrètement le contraire, Pernaut avait passé la main à sa consœur en répétant, avec son sourire forcé : « **Vous verrez, Marie-Sophie Lacarrau fera plus que moi.** » Le bougre avait raison !

Histoire de ne pas trop piétiner sa mémoire, TF1 souffle à l'oreille des journalistes que le télétravail et le semi-confinement favorisent un peu Lacarrau. La chaîne tente aussi d'encenser l'admirable performance de Pernaut, parti sur LCI le samedi midi, avec son émission « Jean-Pierre et vous ». La star se retrouve désormais face à 192 000 téléspectateurs, soit 1,5 % du public.

Pernaut est encore irremplaçable. Mais sur LCI...

LOI SUR LE SÉPARATISME : MÉLÉNCHON LE CAMÉLÉON

